

Activités de l'Union interparlementaire en 2009





Activités de l'Union interparlementaire en 2009



Table des matières

_es 120 ans de l'UIP
Jn monde en crise
Paix et sécurité
Démocratie
_es parlements : gardiens des droits de l'homme
Développement
Égalité des sexes et droits des femmes
L'UIP et les Nations Unies
_es parlements à l'ère de l'information
Évolutions institutionnelles

Les 120 ans de l'UIP

En 2009, l'UIP a fêté ses 120 ans. Fondée à la fin du XIXème siècle, l'Organisation a évolué avec son temps. Jamais on n'a été aussi près d'avoir une assemblée parlementaire mondiale. Elle compte parmi ses membres presque tous les parlements du monde. Avec des délégations qui couvrent tout l'éventail politique représenté dans les parlements, l'UIP est une fenêtre grande ouverte sur les tendances et opinions politiques dans le monde.

L'UIP est d'abord et surtout une organisation politique. C'est un espace où sont débattus publiquement, sous l'angle politique, les grands problèmes de l'humanité. Elle offre aussi de multiples possibilités de contacts et d'échanges bilatéraux. Le présent rapport décrit les activités qui ont eu lieu en 2009. Comme on pourra le constater, les crises qui ont secoué la planète ont été les premières à retenir l'attention des Membres pendant l'année.

L'UIP est aussi une organisation qui œuvre de diverses manières, pratiques et concrètes, à la promotion et à la défense de la démocratie. Elle établit des normes pour parlements démocratiques; elle aide à la mise en place d'institutions parlementaires fortes; elle promeut et défend les droits de l'homme; elle milite activement pour l'égalité entre hommes et femmes, et défend vigoureusement les droits de la femme; elle conçoit pour les parlements des outils et des formations pour les aider à traiter d'une multitude de questions, allant de la paix et de la sécurité au développement.

En 2009, l'UIP est allée un peu plus loin dans la poursuite de cette tâche. Pendant l'année, elle a élaboré de nouveaux outils d'autoévaluation que les parlements ont vite mis à profit; elle a lancé une campagne pour mettre fin à la violence envers les femmes, a publié deux nouveaux guides parlementaires sur les droits de l'homme et a entrepris un travail visant à introduire, via les parlements, plus de transparence dans les politiques financières et économiques.

Tout au long de l'année, l'UIP a apporté une dimension parlementaire à la coopération internationale. Elle est l'homologue parlementaire des Nations Unies au niveau mondial. On trouvera dans le présent rapport de nombreux exemples des activités diverses et variées qu'a menées l'UIP en 2009 en étroite coopération avec les Nations Unies et en application de la Charte des Nations Unies.

Avec 2009 se clôt la première décennie du troisième millénaire et, avec elle, un nouveau chapitre de l'Histoire. Le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était lorsque l'UIP a été créée. A bien des égards, il s'est rétréci, et le rythme de vie y est tout autre. La coopération internationale doit y être quasi instantanée et atteindre une échelle sans précédent. Aussi a-t-il besoin d'une UIP dynamique et réactive.

Anders B. Johnsson Secrétaire général de l'UIP



Un monde en crise

Le leadership de l'UIP passe par l'exemple. L'Organisation est souvent à l'avant-garde sur les grandes questions qui se posent à la communauté mondiale. Les multiples crises qui ont secoué le monde en 2009 n'ont pas fait exception. La crise financière, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques ont tous été sous la loupe de l'UIP ces dernières années et, ensemble, ces questions ont beaucoup retenu son attention tout au long de l'année 2009.

La crise financière et économique et ses effets sur le développement ont été l'un des points inscrits à l'ordre du jour de la 120ème Assemblée de l'UIP en avril. Le mois suivant, plus de 300 parlementaires ont participé à Genève à la Conférence parlementaire de l'UIP sur la crise économique mondiale. Plus tard dans l'année, pendant la 121ème Assemblée, l'UIP a fait le point sur l'évolution de la crise.

Nous pourrions faire beaucoup, chacun de nous individuellement, pour venir à bout des problèmes actuels. Il n'en demeure pas moins que la crise économique et financière est essentiellement un problème mondial qui appelle une solution mondiale. Dans le cas de l'Afrique, nous n'avons pris aucune part à la genèse de la crise et sommes simplement victimes de son extension à la planète entière.

Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Ethiopie, à l'ouverture de la 120ème Assemblée de l'UIP

Une grande partie de ce travail a été réalisé en étroite coopération avec le système des Nations Unies. L'UIP a accueilli la Commission d'experts sur les réformes du système monétaire et financier international, établie par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies (voir photo). Elle a apporté sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. La crise économique et ses ramifications ont été aussi le sujet de l'Audition parlementaire conjointe ONU-UIP qui s'est tenue pendant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les débats ont permis de mieux comprendre la crise et de confronter les expériences faites avec les politiques et programmes mis en place pour en sortir. Surtout, ils ont servi à faire comprendre, à force de marteler le message, qu'il fallait faire quelque chose pour aider à la fois les groupes les plus vulnérables de la société et les pays les plus durement touchés, qui n'étaient pas à l'origine de la crise et ne devaient pas en supporter le coût.

Les débats ont fait ressortir la nécessité de plus de gouvernance et d'une meilleure gouvernance. L'État doit s'affirmer et en assumer une plus grande part. Le système financier doit faire l'objet d'un contrôle plus étroit. Quant au système bancaire, il faut qu'il soit beaucoup plus transparent, tant au plan interne que vis-à-vis de l'extérieur, qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

Les parlementaires ont aussi engagé les institutions financières internationales à mieux répondre aux aspirations des citoyens. Le débat sur la gouvernance de ces institutions ne devrait pas se réduire à une discussion sur les droits de vote. Il doit les inciter à être plus réceptives aux besoins des peuples, à accepter un contrôle et une implication plus poussés du Parlement.

La crise ébranle bien plus que le fonctionnement du système financier et bancaire. L'emploi doit être au centre du débat. La santé de l'économie mondiale ne doit pas être mesurée à l'aune de la reprise des marchés boursiers mais plutôt en fonction du redressement des marchés du travail et de l'emploi.

Alors que la sortie de crise s'annonçait, l'UIP a mobilisé une présence parlementaire à deux grandes conférences des Nations Unies sur l'alimentation, d'une part, et les changements climatiques, de l'autre. Les parlementaires réunis à Rome à la veille du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire ont appris que le monde était encore en pleine crise alimentaire et que celle-ci ne se réduisait pas à une crise de la production. L'insécurité alimentaire est liée aux problèmes de distribution, aux coûts élevés des aliments et au manque de qualité et de diversité nutritionnelle.

La crise alimentaire tient aussi aux inégalités sociales et à la pauvreté, à la marginalisation des femmes et à l'inégalité entre les sexes. Comme beaucoup d'autres domaines, l'alimentation subit les effets de l'insécurité et des conflits, de la corruption et de l'inefficacité des programmes.

Les parlementaires peuvent agir de bien des manières pour améliorer les perspectives. Le débat a mis en évidence plusieurs d'entre elles. Ils peuvent adopter des cadres juridiques et des lois pour protéger le droit à l'alimentation et garantir aux plus vulnérables la satisfaction de leurs besoins, par exemple, ou veiller à l'adoption d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire pour tous.

De même, les parlementaires peuvent aider les femmes à s'émanciper en adoptant par exemple des lois qui leur donnent un droit d'accès à la terre, au crédit et aux marchés. Ils ont été encouragés aussi à examiner les politiques agricoles sous l'angle des changements climatiques et à promouvoir des politiques et des méthodes dont les effets sur l'environnement soient moins préjudiciables. Et c'est bien sûr dans le débat budgétaire qu'ils peuvent donner au développement agricole la priorité qu'il mérite.

Les parlementaires sont venus en grand nombre à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Quinzième Conférence des Parties – CdPI5) en décembre et ont été plusieurs centaines à participer à la Réunion d'une journée organisée par l'UIP et le Parlement danois au Folketing.

Le débat a permis de définir un programme général pour l'action parlementaire qui dépasse le cadre de la Conférence des Parties. Les changements climatiques sont étroitement liés à nombre d'autres questions fondamentales de notre époque, telles que l'insécurité alimentaire et la crise de l'eau. Parlements et gouvernements ont des responsabilités différentes en matière de négociations internationales et le sujet des changements climatiques ne fait pas exception. Les gouvernements négocient des règles et des mécanismes pour le compte des États. Les parlementaires ont estimé qu'il fallait faire mieux comprendre le rôle du Parlement, qui consiste notamment à contrôler l'action du Gouvernement, à peser sur les politiques suivies dans les négociations intergouvernementales, à ratifier les accords internationaux et à en assurer la mise en œuvre au moyen d'une législation appropriée et de budgets suffisants.

Au cours du débat, les participants ont mentionné de nombreuses initiatives qu'ils peuvent prendre pour mieux remplir ce rôle. Ils ont parlé, entre autres, d'évaluer tous les projets et propositions de loi soumis au Parlement en fonction de leur impact sur les changements climatiques, ou encore d'élaborer des indicateurs permettant aux parlements de mesurer les progrès obtenus par les programmes publics de lutte contre les changements climatiques. Ils ont recommandé également de tenir particulièrement compte des besoins des

Nous pouvons, nous devons faire davantage. Car l'ouragan qui s'est abattu sur la planète peut aussi annoncer des opportunités. C'est le moment de relancer la réflexion, le moment d'une de ces révolutions de la pensée dont il sort des idées nouvelles. Des idées nouvelles pour créer plus d'emplois, des emplois de meilleure qualité, pour les femmes et les hommes, pour répartir plus équitablement les richesses de la Terre et pour œuvrer pour le bien de la planète et non pour sa perte. Tout cela ne se fera que si les femmes participent au même titre que les hommes à la recherche des solutions.

Theo-Ben Gurirab, Président de l'UIP

groupes vulnérables de la société dans les textes de loi relatifs aux changements climatiques. Les participants ont ainsi défini un programme d'action parlementaire ambitieux pour l'après-Copenhague.

Le résultat de toutes ces conférences peut être au mieux qualifié de modeste si l'on pense aux innombrables heures de négociation qu'a demandées leur préparation. Il tient, dans une certaine mesure, à la nature du problème. Ces crises plongent leurs racines dans des questions de morale et d'éthique car elles touchent toutes au type de société dans lequel nous voulons vivre.

La communauté internationale ne peut guère faire moins en guise de riposte que de sortir de ses rails pour opter en faveur d'un meilleur équilibre entre la voix de la société, le rôle de l'État et la dynamique du marché. Or, cette entreprise n'en est encore qu'à ses débuts. Elle touche aux fondements mêmes des politiques publiques qui doivent être traités au Parlement.

Crise au Moyen-Orient

L'année 2009 a commencé par une guerre au Moyen-Orient. Les forces de défense israéliennes ont mené à Gaza une opération militaire de 22 jours pendant la période des fêtes de fin d'année.

Le Président de l'UIP s'est rendu dans la région et a vu l'étendue des destructions à Gaza (voir photo). Sa mission l'a amené en Egypte, en Jordanie, dans les territoires palestiniens de Cisjordanie et à Oman. M. Gurirab s'est entretenu avec le Président de l'Autorité palestinienne et nombre de dirigeants politiques et parlementaires palestiniens. Il a assisté à Charm el-Cheikh à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne et à la reconstruction de Gaza et a rencontré à cette occasion de nombreux dirigeants étrangers. Il s'est longuement entretenu avec plusieurs présidents de parlements arabes qui ont bien voulu lui faire part de leurs vues.

Après les élections générales en Israël, le Président de l'UIP s'est rendu en visite dans ce pays. Il a rencontré des représentants du Gouvernement et du Parlement et a aussi circulé dans le sud d'Israël, frappé par des missiles tirés depuis Gaza.



Pendant tous ses déplacements, il a répété le même message. Il est impératif de sortir du cercle vicieux de la violence et de la souffrance, et d'engager de sérieuses négociations. L'ostracisme, les condamnations et boycottages ne vont pas faire cesser le conflit; seul un processus inclusif atteindra cet objectif.

Le Président a fait plusieurs suggestions quant aux initiatives que pourrait prendre l'UIP pour soutenir les efforts de paix, en particulier pour faciliter le dialogue politique. Invité à rétablir un dialogue direct entre parlementaires israéliens et palestiniens, le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient a pris les premières initiatives dans ce sens pendant la 121ème Assemblée de l'UIP. Il a aussi été invité à suivre de plus près le processus de paix et à rédiger un rapport pour les Membres de l'UIP.

Dans le rapport aux Membres de l'UIP qu'il a présenté à la 122^{ème} Assemblée de l'Organisation, le Président les a engagés à la prudence. Tous avaient une énorme responsabilité, a-t-il déclaré, les parties au conflit, et la communauté internationale dans son ensemble. La lassitude guettait et toutes les parties prenantes risquaient non seulement de ne plus pouvoir mais aussi de ne plus vouloir régler le conflit.

Ceux qui en subiraient les conséquences seraient le peuple palestinien et le peuple israélien. Ils avaient le devoir de commencer à faire la paix, de mettre fin à l'affrontement stérile, de rompre le cycle des récriminations et des condamnations, de reconnaître leur humanité et leur patrimoine communs et de faire triompher la raison et la morale. Il était trop facile, a-t-il conclu, de retomber dans ses vieilles habitudes, de dénoncer, d'accuser, de montrer du doigt et de s'insurger. Ce n'est pas ainsi que les peuples d'Israël et de Palestine obtiendraient le plus important, la paix et la prospérité. Ils ne pouvaient espérer atteindre cet objectif qu'en travaillant ensemble dans un esprit constructif.



Paix et sécurité

La paix et la coopération internationale sont toutes deux à l'origine de l'UIP. L'Organisation est née à une époque où un groupe influent de parlementaires appelait les États à soumettre leurs différends à un arbitrage international au lieu de les régler par l'emploi de la force.

Ils ont plaidé cette cause dans des débats parlementaires et ils ont fondé l'UIP pour qu'elle les aide à mettre la coopération internationale au service de la paix. Rien d'étonnant dans ces circonstances à ce que l'UIP ait consacré au fil des années tellement d'activités à la promotion de la paix et de la sécurité. Chaque Assemblée offre de multiples occasions de faire avancer la cause de la paix et celles de 2009 n'ont pas fait exception.

A la 120^{ème} Assemblée, les délégués ont poursuivi les débats antérieurs sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Ils ont lancé un appel à l'action pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre rapidement en vigueur et ils ont engagé à soutenir la Proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU sur l'ONU et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. Ils ont établi à l'intention des parlements et des gouvernements un catalogue de mesures à prendre en faveur de la sécurité nucléaire.

A l'Assemblée suivante, les délégués se sont saisis de cette autre grave menace pour la paix et la sécurité internationale qu'est la criminalité organisée. Ils ont constaté que c'était un domaine où la législation et les mécanismes de riposte nationaux avançaient à un rythme très lent par rapport à la vitesse à laquelle se développaient des formes nouvelles, toujours plus agressives, de criminalité organisée.

Les premières discussions ont fait ressortir l'urgence de surmonter l'indifférence générale envers les victimes de la criminalité organisée et de faire largement connaître les bonnes pratiques et les lois novatrices élaborées par de nombreux parlements. Le débat se poursuivra en 2010 puisqu'on attend de l'UIP qu'elle publie un ensemble de recommandations pratiques à l'adresse des parlements et une stratégie de lutte contre la criminalité organisée.

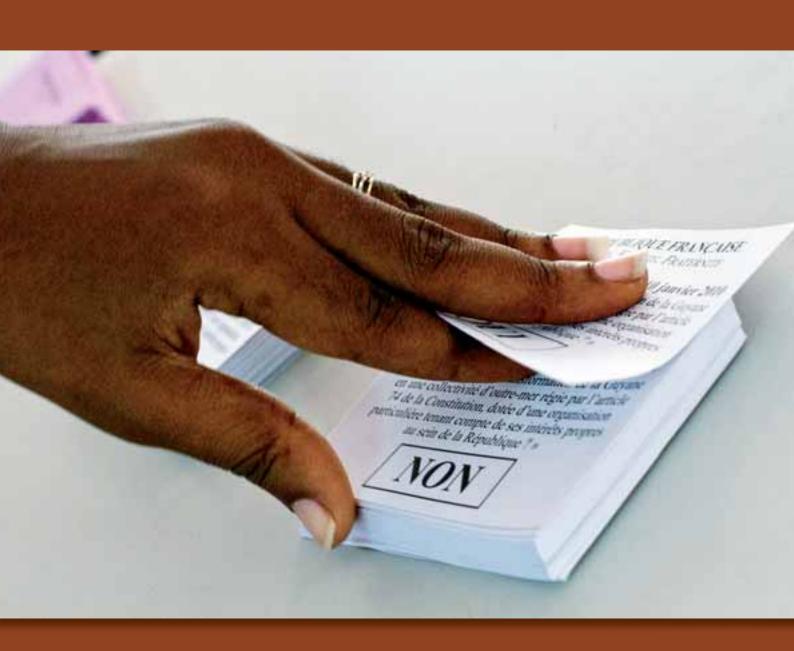
Les Assemblées de l'UIP ont été aussi l'occasion de négociations politiques directes, exercice auquel on a donné le nom de diplomatie parlementaire, sachant que les parlementaires peuvent souvent aider à trouver le moyen qui permettra aux négociations de paix de se poursuivre.

L'UIP a continué d'appuyer l'Alliance des civilisations, initiative du Secrétaire général de l'ONU qui vise à améliorer la compréhension et la coopération entre les nations et les peuples par delà les cultures et les religions, et à neutraliser les forces qui alimentent la confrontation et l'extrémisme. Elle était représentée au second Forum annuel de l'Alliance, qui s'est tenu à Istanbul à la veille de la 120^{ème} Assemblée, et a apporté une contribution parlementaire aux débats.

Le travail de l'UIP dans ce domaine s'inspire, pour une bonne part, des recommandations ambitieuses émises par les Parlements Membres en 2007 lorsqu'ils ont débattu de ce qu'ils pouvaient faire pour assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence.

Bien entendu, une grande partie des activités entreprises au cours d'une année l'est au service de la paix. Ce rapport en donnera de nombreux exemples dans les chapitres suivants. Travailler à la mise en place d'institutions démocratiques fortes et représentatives, œuvrer pour la réconciliation et l'instauration de la paix, favoriser une plus grande tolérance politique, défendre les droits de l'homme, promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, militer pour le développement : tout cela contribue à l'édification de sociétés stables capables de vivre ensemble en paix.

Union interparlementaire



Démocratie

Les parlements sont des institutions complexes. Ils sont composés d'hommes et de femmes de tous horizons, qui représentent des collectivités différentes et souvent des philosophies et des partis politiques concurrents. Ensemble, ces hommes et ces femmes sont mandatés pour légiférer et rendre le Gouvernement comptable devant le peuple. Ils sont assistés par une administration dont la mission est de servir le Parlement et ses membres.

Tous les parlements sont confrontés à des défis semblables : un ordre du jour législatif en expansion, l'influence croissante de la mondialisation, des centres du pouvoir qui, de plus en plus, se situent ailleurs qu'au Gouvernement, des questions de plus en plus techniques et complexes réclamant leur attention et un vaste dispositif de réglementation : tous ces facteurs rendent plus difficile leur tâche de législation et de contrôle.

Pressés de donner immédiatement des réponses à des questions complexes, les parlements n'ont pas la vie facile. De plus, dans la plupart des pays, Parlement et parlementaires sont tenus en piètre estime par les citoyens. Les difficultés sont encore plus grandes pour les parlements qui travaillent dans un climat de conflit ou d'après-conflit.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils soient constamment soumis à l'obligation d'améliorer leur prestation.

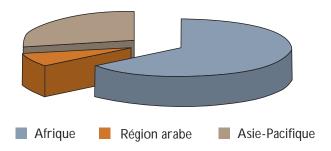
Certains ont besoin de renforcer leurs moyens – de se doter d'une administration parlementaire performante et de dispenser une formation au personnel. Le développement des compétences est aussi une nécessité pour les parlementaires, en particulier pour les nombreux hommes et femmes qui sont élus au Parlement pour la première fois.

Pour d'autres, les enjeux sont plus fondamentaux. Il peut être nécessaire de changer les règles et procédures pour que les parlementaires d'opposition puissent participer utilement aux travaux du Parlement, ou encore de rendre celui-ci plus accessible, plus transparent et responsable, en un mot plus performant, et d'améliorer ses rapports avec le public.

Invariablement, les parlements doivent s'adapter à la modernité et, ce faisant, faire un meilleur usage des technologies modernes d'information et de communication. Cependant, dans pratiquement tous les cas, ils manquent de ressources, ne disposant que de budgets de fonctionnement insuffisants. Encore aujourd'hui, de nombreux parlements n'ont pas de budget indépendant.

Dans tous ces cas de figure, le rôle de l'UIP est évident. Elle consacre une grande partie de son temps et de ses ressources à prêter assistance aux parlements. L'année 2009 n'a pas fait exception à cette règle. L'UIP a dispensé conseils et recommandations, et a apporté un soutien technique au Cambodge, en Guinée équatoriale, au Libéria, aux Maldives, au Pakistan, en Palestine, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République du Congo, en Sierra Leone et au Viet Nam. Nombre de ces projets sont réalisés en coopération avec le PNUD.

Le renforcement parlementaire en 2009 27 activités au service de 14 parlements

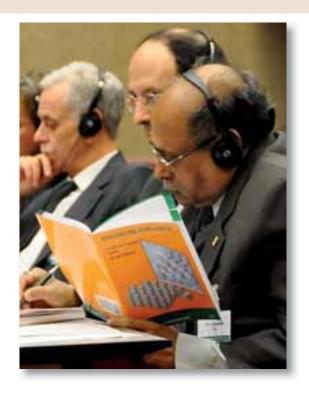


Renforcement des institutions, normes et autoévaluation

Les parlements sont de plus en plus soucieux de la manière dont ils s'acquittent de leurs fonctions de représentation, de législation et de contrôle. Ils s'emploient par ailleurs à enrayer la baisse de confiance du public dans l'institution parlementaire en général et dans ses membres, en particulier. Il peut être salutaire de procéder périodiquement à une évaluation du Parlement. Toutes les évaluations ont ceci en commun qu'elles visent à asseoir le Parlement dans son rôle d'institution centrale de la démocratie et à s'assurer qu'il continue à être en adéquation avec les besoins du XXIème siècle. Une conférence, qui a réuni en octobre l'UIP, l'Association des Secrétaires généraux des Parlements et d'autres partenaires, s'est saisie de ce thème et a soumis à un examen approfondi les nouveaux outils d'autoévaluation de l'UIP pour les parlements.

Les outils UIP ont été conçus autour de l'idée que ce sont les parlementaires eux-mêmes qui procéderont à l'évaluation de leur institution. Puisqu'une telle évaluation suppose que les parlementaires modifient leur manière de travailler, il est logique que ce soit eux qui la mènent à bien. Systématiques, les outils ont été mis au point dans le cadre d'un vaste programme de travail entrepris par l'UIP pour déterminer quels éléments rendent un parlement démocratique, et ils appliquent les méthodes indiquées dans le Guide *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*. L'évaluation est décomposée en six sections : la représentativité du Parlement; le contrôle parlementaire sur l'action de l'Exécutif; la fonction législative du Parlement; la transparence et l'accessibilité du Parlement; son obligation de rendre compte; et sa participation à la politique internationale. Chaque section comprend une liste de questions auxquelles les participants sont invités à répondre selon une échelle de gradation en cinq points (« dans une très large mesure », « dans une très faible mesure », etc.).

A ce jour, les outils UIP ont été utilisés par les Parlements de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Cambodge, de l'Irlande, du Pakistan, de la République centrafricaine, du Rwanda et de la Sierra Leone. Ils ont été employés de diverses manières, selon les besoins de chaque Parlement, mais leur utilisation s'est inscrite dans un processus destiné à améliorer le fonctionnement du Parlement et a abouti à l'élaboration d'un plan stratégique pour le Parlement. Ils tiennent maintenant une place de choix dans les programmes exécutés par l'UIP pour renforcer les parlements.



Réconciliation

Dans les pays meurtris par la guerre et le conflit, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en veillant à ce que tous les membres de la société aient leur mot à dire dans la construction de l'avenir du pays. Le Parlement doit avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de mettre en place les institutions de l'après-conflit. De fait, leur consolidation, celle du Parlement en particulier, devra être entourée de soins attentifs longtemps après que les combattants auront déposé les armes.

Pour discuter des conditions nécessaires à la promotion de sociétés pacifiques et durables en Asie du Sud-Est, le Parlement du Cambodge s'est joint à l'UIP pour inviter les parlementaires à Phnom Penh en mars. Depuis dix ans, de gros efforts ont été déployés dans la région pour consolider la paix et la stabilité, mais les participants ont constaté que des poches de conflit et de tension demeuraient, et que la poursuite de l'action nationale, la coopération régionale et l'aide de la communauté internationale étaient toutes essentielles pour la recherche de solutions durables.

Sur un autre continent, en mai, l'UIP a donné, avec l'Institut de la Banque mondiale, un cours de téléenseignement aux parlements des pays d'Afrique qui sortaient d'un conflit. Les bénéficiaires ont été les Parlements du Libéria, de la Sierra Leone et l'Assemblée législative du Sud-Soudan. L'UIP a aussi effectué plusieurs missions au Zimbabwe pour étudier l'aide à la réconciliation qu'elle pourrait apporter dans le contexte de l'Accord politique général signé par le ZANU-PF et le MDC en 2007. Au Burundi, elle a poursuivi son travail, qui vise à garantir une prise de décision inclusive au Parlement et à en faire ainsi un forum de la réconciliation nationale.

Des séminaires sur la réconciliation ont eu lieu dans trois autres pays récemment encore déchirés par la guerre : en Sierra Leone, pour réfléchir aux réformes du Parlement, en particulier renforcer le statut de l'opposition et élaborer des programmes pour améliorer les conditions de vie de groupes marginalisés comme les jeunes; au Rwanda, pour dresser le bilan du processus de réconciliation et faire mieux connaître les lois sur la réconciliation nationale et les droits de la personne; et en Ouganda, où il a été recommandé notamment de créer une conférence pour la réconciliation nationale, de procéder à des réformes politiques et d'élaborer une loi qui régisse le désarmement.

Pour que les habitants d'un pays puissent se réconcilier après un conflit, il est important de veiller à ce que les forces armées et le secteur de la sécurité en général soient placés sous contrôle civil. Dans ce but, l'UIP a noué un partenariat productif avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), établi à Genève. En décembre, l'Assemblée nationale du Kenya, l'UIP et le DCAF ont tenu un séminaire régional à Nairobi pour examiner les problèmes posés par l'instauration de la sécurité dans la région des Grands Lacs. Les parlementaires ont discuté des avantages d'une approche régionale de la paix et de la stabilité, qui pourrait se traduire concrètement par les travaux du Forum parlementaire Amani, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de son aile parlementaire, créée depuis peu, de l'UIP et du DCAF. Après avoir recensé ce qui faisait obstacle à un contrôle parlementaire efficace du secteur de la sécurité dans ces pays, ils ont formulé dix recommandations clés pour aider à lever ces obstacles.

La tolérance en politique

La tolérance en politique est essentielle pour la démocratie et donc pour le Parlement. Sans tolérance, la démocratie est un faux-semblant et les parlements ne peuvent pas fonctionner. La tolérance en politique, c'est accepter et respecter les droits fondamentaux et les libertés civiles des personnes et des groupes dont les points de vue diffèrent du sien. Au Parlement, c'est laisser l'opposition exprimer ses vues et tous les parlementaires parler librement sans craindre de sanction.

Tout au long de l'année 2009, l'UIP a mené diverses activités pour promouvoir la tolérance en politique. Elle a réédité le Statut-type de l'opposition au Parlement de 1999. Elle a aussi commandé un sondage d'opinion mondial sur la démocratie. Le sondage a été effectué dans 24 pays représentant 64 pour cent de la population mondiale. Il en ressort que le monde aspire à plus de démocratie, seul système de

Union interparlementaire



gouvernement qui permette de progresser dans le respect des droits et des libertés fondamentales des peuples, mais que, dans la pratique, les modes de fonctionnement de la démocratie laissent sceptiques beaucoup de gens.

Les parlements devraient être préoccupés par le fossé qui sépare l'aspiration du public à une gouvernance démocratique et à un débat public vigoureux, et l'opinion largement répandue que la vie politique est un champ clos qui fait peu de place aux opinions divergentes et à l'évaluation sincère de tous les grands choix possibles. J'invite instamment tous les parlements et leurs présidents à prendre des mesures résolues pour renforcer la tolérance en politique.

Theo-Ben Gurirab. Président de l'UIP

Les sondés ont répondu à une forte majorité que leurs concitoyens n'étaient pas complètement libres d'exprimer des opinions impopulaires, que les partis d'opposition n'avaient guère la possibilité d'influer sur les politiques gouvernementales et que les parlementaires n'étaient que partiellement libres d'exprimer des vues qui différaient de celles de leur parti politique.

Toujours en 2009, l'UIP a présenté les conclusions préliminaires d'une étude qu'elle a entreprise sur les partis politiques et leur contrôle du mandat parlementaire pour obtenir une image plus précise de la situation en la matière. Le pouvoir des partis politiques de révoquer le mandat parlementaire et les conséquences de la « dictature des partis » sont de vrais problèmes qui demandent à être discutés et réglés. Le premier jet de l'étude est presque terminé.

Pour marquer la Journée internationale de la démocratie, l'UIP a aussi tenu une Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique, qui a été accueillie par le Parlement du Botswana. On y a non seulement examiné les principes fondamentaux de la démocratie et débattu de la tolérance en politique mais aussi promu l'adhésion des parlements à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et encouragé les Parlements à veiller à que leurs gouvernements respectifs y adhèrent, ou à les pousser à le faire et à en intégrer les dispositions dans le droit national et la pratique.

Journée internationale de la démocratie

En novembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 15 septembre Journée internationale de la démocratie. En 2009, c'était donc la deuxième fois que la Journée était célébrée et les parlements l'ont observée dans toutes les régions du monde.

Les parlements de l'Arménie, de Bahreïn, du Canada, du Mexique, de la Suisse et de nombreux autres pays ont publié des déclarations publiques. Le Parlement du Bangladesh a organisé une discussion sur le thème « Démocratie et tolérance en politique » tandis que les deux chambres du Parlement éthiopien ont tenu un séminaire public de trois jours sur différents aspects de la démocratie.

Au Bhoutan et au Cambodge, les Parlements ont organisé des débats avec le soutien du PNUD. D'autres parlements ont tenu des tables rondes. Certains, comme celui de la Finlande, ont ouvert leurs portes au public pour lui permettre d'observer le fonctionnement du Parlement et de la démocratie. En Inde, la chaîne de télévision parlementaire a consacré des émissions spéciales aux questions touchant la démocratie.

Pour la seconde année consécutive, le Parlement grec a organisé un concours de dessin et de rédaction pour tous les élèves des écoles primaires et secondaires du pays. Un concours de rédaction a eu lieu aussi en Uruguay, où les deux chambres du Parlement ont tenu une séance extraordinaire pour marquer la Journée internationale de la démocratie.

En Zambie, 98 participants de différentes organisations de la jeunesse ont participé à une session du Parlement national des jeunes. Leurs représentants ont informé la Commission parlementaire de la gouvernance des questions traitées et des résolutions adoptées pendant la session. Le Parlement libanais, en collaboration avec le PNUD, a aussi organisé des rencontres entre citoyens et parlementaires.

On trouvera une liste plus détaillée des manifestations organisées par les parlements sur http://www.ipu.org/dem-f/idd/events.htm.



Les parlements : gardiens des droits de l'homme

Parlement et droits de l'homme plongent leurs racines dans le même terreau. Le Parlement est l'expression concrète du droit fondamental de tous les peuples à prendre part à l'administration de leur nation en élisant des représentants librement choisis. Sans Parlement, l'autorité du Gouvernement n'est pas l'expression de la volonté du peuple. La liberté d'opinion et d'expression est au cœur du mandat parlementaire. Sans liberté d'expression, les parlementaires sont dans l'impossibilité d'honorer leur mandat.

Les parlements fournissent le socle des droits de l'homme. L'*Habeas Corpus*, la plus ancienne charte des droits fondamentaux, et autres déclarations comparables traitant des droits de l'homme ont toutes été conçues au Parlement. Toute la législation traduisant les droits de l'homme en normes juridiquement applicables dans la vie de tous, hommes, femmes et enfants, a été adoptée au Parlement. Tous les parlements ont le devoir de surveiller la bonne marche du Gouvernement, de s'assurer de la mise en œuvre de la législation et de contribuer à la bonne administration de la justice.

J'ai été jeté en prison pour avoir défendu ce en quoi je croyais : démocratie, bonne gouvernance et primauté du droit. A cette époque, j'étais peu connu et j'avais peu d'amis, surtout à l'étranger, désireux et à même de m'aider. Mais l'UIP était une amie. L'UIP s'est battue pour moi. L'UIP a usé de ses bons offices pour obtenir ma libération.

Mohamed Nasheed, Président de la République des Maldives

L'UIP défend les droits de l'homme en œuvrant en faveur du respect des droits de l'homme des parlementaires et en aidant les parlements à mieux protéger et défendre les droits de l'homme.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP (fondé en 1976) est le fer de lance de la défense des droits de l'homme des parlementaires. En 2009, le Comité a examiné 77 cas se rapportant à 436 parlementaires vivant dans 34 pays. La grande majorité de ces cas concernait des parlementaires indûment et injustement exclus de la scène politique. Dans certains cas, ce ne sont pas seulement des parlementaires à titre individuel, mais l'opposition dans son ensemble, qui ne peut pas exercer son mandat parlementaire. Et un grand nombre de cas mettent en jeu l'absence de procès en bonne et due forme, des arrestations et détentions arbitraires, ainsi que des restrictions indues de la liberté d'expression.

Pour défendre les parlementaires

Le 27 janvier 2005, Shah Ams Kibria a été tué dans un attentat à la grenade intervenu pendant un meeting politique auquel il assistait. M. Kibria, ancien haut responsable aux Nations Unies, était à l'époque l'un des dirigeants de l'opposition au Bangladesh (en photo, en compagnie de l'ancien Premier Ministre du Bangladesh, Mme Sheikh Hasina Wajed, dont le cas a également été examiné par le Comité de l'UIP).



Le 25 décembre 2005, M. Joseph Pararajasingham a été assassiné pendant qu'il assistait, en compagnie de son épouse, à la messe de minuit. M. Pararajasingham était parlementaire à Sri Lanka et grand défenseur des droits de l'homme dans son pays.

Le 28 juillet 2006, Abdalla Derow Isak a été assassiné par des tueurs à gage, qui l'attendaient à la sortie de la mosquée où il était allé prier. M. Isak était ancien Président du Parlement fédéral de transition de Somalie.

Le 13 juin 2007, M. Walid Eido a perdu la vie dans une explosion à Beyrouth. M. Eido était membre du Parlement libanais.

Le point commun à ces quelques cas d'assassinats de parlementaires est que les coupables n'ont jamais été identifiés, qu'il s'agisse des commanditaires ou des exécutants. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP continue à collaborer avec les autorités des pays concernés pour lutter contre l'impunité et veiller à ce que justice soit faite.

La persévérance est récompensée. En 2008, les autorités judiciaires du Honduras ont définitivement condamné le coupable du meurtre de Miguel Angel Pavón Salazar, perpétré en 1988. M. Pavón Salazar était membre du Congrès du Honduras et le Comité de l'UIP avait contribué aux efforts ayant permis d'identifier, de mettre en prison et de juger le meurtrier.

Une autre affaire figurant depuis de longues années dans les dossiers du Comité a trouvé son dénouement en 2009 en Turquie, où les autorités judiciaires ont poursuivi, puis condamné, les responsables de l'assassinat de M. Mehmet Sinçar. M. Sinçar, représentant de la minorité kurde au Parlement turc, avait été assassiné en septembre 1993.

Toutes les affaires dont le Comité est saisi n'ont pas trait à des assassinats. Certaines sont résolues, en partie grâce aux démarches entreprises par le Comité. Deux cas particulièrement graves n'ont toutefois pas été résolus.

L'un d'eux concerne onze parlementaires érythréens, accusés de complot et de tentative de coup d'État et emprisonnés pour ces motifs le 18 septembre 2001. Aucune accusation officielle n'a été portée contre eux et ils n'ont été ni jugés ni condamnés. Personne ne sait où ils se trouvent. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples exhorte l'État érythréen à ordonner leur libération immédiate et à les indemniser. Le Comité de l'UIP a tenté, en vain, de se mettre en contact avec eux.

La seconde de ces affaires concerne treize parlementaires du Myanmar, élus au mois de mai 1990, et aujourd'hui encore derrière les barreaux. Certains d'entre eux sont en prison depuis le début de leur mandat ou presque. Le Comité de l'UIP exhorte les autorités du Myanmar à les libérer et relève qu'aucune élection libre et équitable ne pourra avoir lieu au Myanmar tant que des prisonniers politiques y resteront incarcérés, et donc dans l'incapacité de participer à l'élection.

Presque tous les pays se sont engagés à défendre les droits de l'homme fondamentaux figurant dans les conventions internationales qu'ils ont adoptées, signées et ratifiées. Nombreux sont les instruments de cette nature qui incluent des mécanismes de supervision du respect, par les États, des obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu des traités. Les gouvernements présentent à intervalles réguliers des rapports de mise en œuvre, au sujet desquels le comité international concerné formule des observations et des recommandations leur étant destinées.

L'UIP complète ce mécanisme international de protection des droits de l'homme par le biais de quatre catégories d'initiatives complémentaires.

Elle offre aux parlements nationaux son soutien technique et ses services en matière de renforcement des capacités d'action. Presque tous les projets nationaux de renforcement des institutions entrepris par l'UIP comportent donc désormais un volet se rapportant aux droits de l'homme et à la parité.

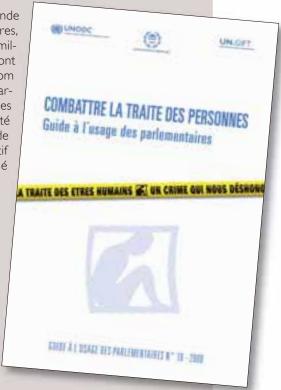
L'UIP élabore aussi des outils didactiques expliquant le contenu des différentes conventions relatives aux droits de l'homme, qui sont publiés sous la forme de guides pratiques à l'usage des parlementaires. A ce jour, 17 au total ont vu le jour.

Guide pratique 16 : Combattre la traite des personnes

Bien que le commerce transatlantique des esclaves ait en grande partie pris fin grâce à une campagne menée par des parlementaires, l'esclavage reste une réalité dans le monde d'aujourd'hui. Des millions de personnes, en général des femmes et des enfants, sont prisonniers d'une forme moderne d'esclavage connue sous le nom de traite des personnes. Ce guide pratique, qui propose aux parlements et à leurs membres une multitude de mesures destinées à libérer les victimes de la traite et à éradiquer ce fléau, a été présenté aux Membres de l'UIP lors de la 120ème Assemblée de l'Organisation, début 2009, en la présence du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, associé à l'UIP dans la production de cet ouvrage.

Guide pratique 17 : Les personnes disparues

Des centaines de milliers de familles victimes de conflits armés ou de violences se déroulant sur le territoire national perdent toute trace d'amis ou de parents disparus. Ce guide pratique a pour but d'aider les parlementaires à défendre un ensemble cohérent de politiques nationales destinées à résoudre le problème des personnes disparues, à apporter davantage de soutien aux familles de victimes et à éviter que de nouveaux cas ne se produisent. Fruit d'une collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ce guide a été présenté aux Membres de l'UIP lors de la 121ème Assemblée.



Tous ces guides pratiques sont présentés dans les parlements, souvent traduits dans les langues nationales (le guide pratique sur l'apatridie vient d'être traduit en turc et en japonais) et fréquemment accompagnés de séminaires nationaux et régionaux de formation. En 2009, l'UIP a contribué à la mise sur pied d'un séminaire régional à l'intention des parlements européens s'inspirant du guide pratique 15, intitulé : « Incapacités : de l'exclusion à l'égalité ». Ce guide pratique a été conçu en collaboration avec les Nations Unies et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

A l'instar du guide pratique, ce séminaire, organisé par le Parlement britannique, visait à sensibiliser les parlementaires à la toute récente Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Quelle que soit la situation d'un pays en matière de droits de l'homme ou sa conjoncture économique, les droits fondamentaux des personnes handicapées arrivent toujours en dernier sur la liste des priorités. La Convention et le guide pratique ont pour but de faire évoluer cette situation pour les 650 millions de personnes handicapées vivant aujourd'hui sur terre.

Enfin, l'UIP propose aux parlements des séances d'information sur les instruments des droits de l'homme à l'échelon international. En 2009, elle a organisé à l'intention des parlementaires assistant à sa 121 ème Assemblée une séance sur le fonctionnement du nouveau mécanisme d'examen périodique universel créé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Dans cette initiative, qui a suscité un vif intérêt, on proposait des exemples de la manière dont les parlements peuvent prendre part à cet important exercice en veillant à ce que le rapport national soit débattu et examiné par le Parlement, à ce que le Parlement soit représenté lorsque le rapport est soumis aux membres du Conseil des droits de l'homme et à ce qu'il soit informé de l'avis et des recommandations émis par le Conseil afin de pouvoir discuter des suites que le Parlement envisage de leur donner.

Un séminaire d'une journée portant sur un sujet comparable a eu lieu dans le sillage immédiat de la 121ème Assemblée. Ce séminaire a rassemblé des parlementaires et des spécialistes des droits de l'homme pour une discussion sur le fonctionnement de l'ensemble des instruments internationaux de protection des droits de l'homme. Les participants ont une fois encore fait porter leur attention sur la façon dont le Parlement peut prendre part à ce mécanisme dans le cadre de sa fonction normale de contrôle.



Plus tôt dans l'année, l'UIP a organisé à l'intention des parlements de l'Afrique francophone un séminaire régional se rapportant aux traités relatifs aux droits de l'homme. Ce séminaire, tenu au Parlement du Gabon, a été le temps fort d'une initiative sur deux ans conduite par l'UIP en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Le programme des activités avait été conçu dans le but de sensibiliser les participants aux normes et aux organes conventionnels existants en matière de droits de l'homme et de déterminer comment chaque parlement de la région pouvait mettre le mieux à profit ces instruments et ces organes pour faire progresser la situation des droits de l'homme dans son pays.

L'UIP continue à consacrer une grande attention aux initiatives législatives visant à améliorer la qualité de vie des enfants. Lors d'un séminaire organisé par l'UIP et l'UNICEF à l'invitation de l'Assemblée législative du Costa Rica, les parlementaires d'Amérique latine ont évoqué les mesures susceptibles d'endiguer la violence à l'encontre des enfants et adopté des recommandations incitant les parlements à adopter des lois prévenant ces pratiques et les criminalisant, à prévoir des affectations budgétaires et à forger des alliances avec la société civile, les organisations internationales et le secteur privé.

L'Assemblée d'Addis-Abeba a permis de mettre un accent plus particulier sur les droits des jeunes filles. Une réunion-débat de l'UIP et de l'UNICEF a abordé la question de savoir comment améliorer le quotidien des jeunes filles : investir davantage dans leur éducation, prendre des mesures visant à mettre un terme aux violences dont certaines sont victimes et s'engager dans des partenariats avec le secteur privé et les autorités dans le but d'offrir aux filles la possibilité de réussir la transition entre l'école et le travail. Des visites sur le terrain ont entretemps été organisées, une fois encore par l'UIP et l'UNICEF, pour que les parlementaires présents en Ethiopie puissent voir des projets en faveur des enfants et des adolescents vulnérables à Addis-Abeba (voir photo de gauche).



Développement

Le Parlement est le garant du développement d'une nation grâce à la part qu'il prend aux discussions permettant de définir les priorités de développement du pays, à sa fonction de contrôle de l'application, par l'Exécutif, des politiques de développement, à son rôle de représentation des intérêts des électeurs, ainsi qu'aux efforts qu'il consent pour veiller à rendre le développement durable.

Ces fonctions ont pris un relief majeur lorsque les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis en 2000 pour adopter les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pris ensemble, ces huit objectifs ont pour finalité d'éradiquer la pauvreté extrême à l'horizon 2015. Pris individuellement, ils visent à mettre un terme à la faim dans le monde, à promouvoir l'éducation universelle, l'égalité des sexes, la santé des mères et des enfants, à lutter contre le VIH/sida à mieux faire respecter l'environnement et à développer les partenariats mondiaux. Une large part des efforts de développement consentis ces dernières années par l'UIP a consisté à aider les parlements à veiller à ce que les OMD se concrétisent.

Ces initiatives concernent en partie le dernier de ces objectifs, relatif aux partenariats mondiaux. L'UIP aide les parlements à développer leurs moyens de contrôle des flux d'aide publique au développement et de supervision du bon usage des fonds, qui doivent être utilisés efficacement. Inévitablement, cette question a occupé une place centrale lors des deux visites sur le terrain entreprises en Tanzanie et au Viet Nam par le Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, décrites plus loin dans ce rapport, et la résolution intitulée « Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère », adoptée au Cap en 2008 a gardé toute son actualité.

L'UIP a contribué à l'action du Forum de coopération pour le développement des Nations Unies (DCF) visant à accroître l'efficacité de la coopération au développement, ainsi qu'à celle du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide créé à l'initiative de l'OCDE pour suivre les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. L'UIP copréside un groupe de travail qui se consacre au renforcement de la transparence nationale dans le but d'accroître l'efficacité de l'aide.

L'UIP a aussi commencé à soutenir un nouveau projet de la région Asie-Pacifique, à savoir la Facilité en faveur d'une plus grande efficacité de l'aide (CDDE). Présidée par le PNUD, la Banque asiatique de développement, l'Institut de la Banque mondiale et l'OCDE, la CDDE poursuit son objectif d'amélioration de l'aide en rassemblant parlementaires, représentants de la société civile, donateurs et représentants des ministères.

Commerce et développement

L'OMD 8 engage la communauté internationale à mettre en place un système commercial et financier ouvert réglementé, prévisible et non discriminatoire. Cet engagement passe par un accord garantissant l'admission en franchise et hors quotas des exportations en provenance des pays les moins avancés.

L'UIP accompagne ce processus. L'UIP s'est associée au Parlement européen pour créer une Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) apportant une dimension parlementaire au travail de cette organisation. En 2009, l'UIP a organisé pendant le Forum public de l'OMC une réunion portant sur les dangers d'un retour du protectionnisme en temps de crise économique mondiale.

L'UIP a aussi accueilli deux sessions du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, dont la seconde était ouverte à tous les parlementaires présents à Genève lors de la 7^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, en marge de laquelle elle s'est déroulée. La discussion a porté principalement sur la nécessité d'une contribution parlementaire plus vigoureuse aux efforts destinés à redonner un nouveau souffle aux négociations commerciales multilatérales. Les parlementaires considèrent que l'une des grandes priorités du moment consiste à sauver le Cycle de négociations de Doha.

Union interparlementaire

25

Au titre de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) se tiendra en 2011 une quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA IV). Depuis le mois d'octobre, l'UIP encourage activement les parlementaires à s'engager davantage dans cette initiative, ainsi que dans les préparatifs de la PMA IV.

Pendant l'année écoulée, l'UIP a réalisé des études de cas dans le but, là encore, de s'assurer du degré de participation parlementaire à la planification et à l'évaluation des plans et programmes nationaux de développement. Ces études de cas, qui ont porté sur la Tanzanie et la Zambie, avaient pour objectif de proposer aux parlements une idée plus précise de la façon dont ils pourraient s'impliquer dans la conception et la mise en œuvre des plans de développement, afin de veiller à accroître l'efficacité de l'aide au développement. Dans ces deux études, la question de la participation parlementaire au traitement réservé à la question de la santé maternelle et infantile, qui est au cœur des OMD 4 et 5, a bénéficié d'une attention toute particulière.

L'Assemblée de l'UIP à Addis-Abeba a été le théâtre d'une réunion-débat portant sur l'action parlementaire requise pour atteindre les OMD 4 et 5 relatifs à la survie de l'enfant et la santé maternelle. Cette discussion avait pour but d'assurer le suivi de la première Conférence organisée l'année précédente au Cap par l'UIP - Compte à rebours 2015. L'Initiative Compte à rebours 2015 est un projet rassemblant plusieurs partenaires et visant à développer les interventions sanitaires dont l'efficacité sur la mortalité des mères, des nouveau-nés et des enfants est avérée, à définir les besoins en matière de recherche et à proposer de nouvelles initiatives de nature à permettre la réalisation des OMD 4 et 5. Ce débat a été présidé par le Président de la Chambre des représentants du peuple éthiopien.

La survie des enfants dépend directement de la santé de la mère. Chaque année, plus d'un demi-million de femmes meurt des complications de la grossesse et de l'accouchement. Chaque année, 600 000 nouveaunés sont infectés par le VIH, principalement en raison de la transmission mère-enfant. L'UIP et l'Organisation mondiale de la santé, donnant suite aux initiatives prises pour mobiliser les parlementaires autour de cette question, ont organisé ensemble une troisième Conférence sur la santé maternelle et la survie de l'enfant traitant de ce que les parlements peuvent faire pour donner accès à la santé à toutes les femmes et à tous les enfants. Cette conférence, tenue à Kampala, a été pour les parlementaires l'occasion de réitérer leur engagement en faveur de l'accès aux services de santé pour toutes les femmes et tous les enfants en se penchant sur les aspects financiers, législatifs et politiques de cette question, ainsi que sur la question du contrôle de l'action des pouvoirs publics, des ressources humaines, des prestations sociales et de l'autonomisation des femmes.



VIH/sida

L'une des grandes priorités politiques actuelles de l'UIP concerne la mobilisation des parlements contre le VIH/sida. L'UIP a mis sur pied un Groupe consultatif composé de parlementaires spécialistes de la question et ayant orienté toute une partie de leur travail parlementaire sur les questions de santé publique. Ce groupe a mené plusieurs activités en 2009.

L'année s'est ouverte sur un Séminaire organisé au Cap à l'intention des parlements de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), qui a offert aux parlementaires de ces deux régions la possibilité de discuter du rôle qui leur incombe dans l'amélioration de l'accès aux traitements contre le VIH. Au terme de ce séminaire, le Groupe est resté en Afrique du Sud pour assister à une audition rassemblant au Parlement les différents groupes représentés au sein du Conseil national contre le SIDA de l'Afrique du Sud, complétée par des rencontres avec les responsables sanitaires des provinces du KwaZulu Natal et du Gauteng, ainsi que des visites dans les hôpitaux, les dispensaires et les orphelinats.

La seconde visite organisée par le Groupe consultatif a eu lieu à la fin de l'année. Cette visite de deux jours au Viet Nam prévoyait des rencontres avec la Commission des affaires sociales de l'Assemblée

nationale, le Ministre adjoint de la santé, ainsi que des visites dans des hôpitaux, des dispensaires et des structures de distribution de méthadone. Un Séminaire régional de formation à l'intention des parlements du Groupe Asie-Pacifique de l'UIP a ensuite été organisé par l'Assemblée nationale pour débattre du VIH sous l'angle de l'éthique et des droits de l'homme. Les parlementaires ont abordé la question de la prévalence du VIH dans les populations particulièrement exposées au virus, notamment les travailleurs du sexe et les toxicomanes par voie intraveineuse. Les parlementaires ont aussi entendu des exposés portant sur la réglementation commerciale et les règles relatives à la propriété intellectuelle et leurs effets sur le prix des médicaments, ce qui a déclenché un vif débat concernant les entraves à l'élargisse-



ment de l'accès aux antirétroviraux, sujet déjà abordé lors d'une réunion-débat ayant eu lieu dans le contexte de la 121 ème Assemblée de l'UIP.

L'UIP, qui collabore étroitement avec l'ONUSIDA, a aussi pris part aux travaux entrepris par le Groupe de travail international sur les restrictions de voyage liées au VIH et continue à faire pression sur les parlements pour qu'ils s'engagent sur ce dossier. Le Conseil directeur a entériné une série de recommandations élaborées par le Groupe de travail international. Ces recommandations, destinées aux gouvernements, aux organisations internationales et intergouvernementales, au secteur privé et à la société civile, demandent l'élimination des restrictions imposées aux personnes porteuses du VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence sur un territoire.

Nous pensons tous en avoir fini avec la stigmatisation, mais elle existe bel et bien encore. Nous tentons toujours de dissimuler et parlons de pneumonie, ou de n'importe quoi d'autre. Toutefois, en niant le fait que cette maladie existe et fait des ravages, nous laissons entendre aux citoyens qu'ils peuvent continuer à ne pas se préoccuper de leur santé. Ne nous voilons pas la face. Ce n'est pas un péché.

Gwen Mahlangu-Nkabinde, ancienne Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine



Égalité des sexes et droits des femmes

Garantir l'égalité des sexes est essentiel à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est aussi un objectif à part entière. Pour l'UIP, dont la perspective générale est qu'il ne saurait exister de démocratie sans la participation pleine et entière des femmes à la vie politique, l'égalité des sexes est une fin en soi.

Chaque année, l'UIP organise une réunion de parlementaires en parallèle de la réunion de la Commission de la condition de la femme de l'ONU. En 2009, cette réunion a rassemblé environ 140 parlementaires, appelés à se pencher sur le sujet suivant : *Promouvoir un partage égalitaire des responsabilités entre femmes et hommes : le rôle des parlements.* Cette réunion a consacré une attention toute particulière aux liens existant entre le partage des responsabilités familiales et la participation des femmes à la vie politique, l'articulation entre la vie privée et publique étant l'un des plus gros obstacles à l'accès des femmes à la politique. Le 5 mars, l'UIP a présenté son analyse annuelle des avancées et des revers enregistrés en matière de participation féminine à la vie politique. Le lendemain, l'UIP et UNIFEM ont organisé une manifestation parallèle intitulée *Egalité des sexes et responsabilité en politique*, présentant les conclusions de l'enquête menée par l'UIP au sujet de l'égalité en politique.

L'UIP entreprend aussi de grands projets de recherche et elle apporte sa contribution au Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et au Rapport sur le développement humain du PNUD en lui fournissant des chiffres concernant le nombre de femmes parlementaires. L'UIP a poursuivi sa collaboration avec le Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (www.iKNOWPolitics.org) ainsi qu'avec ses partenaires, le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI).

Aux échelons régional et national, l'UIP a concentré ses efforts en 2009 sur la région arabe et la région Pacifique, car il s'agit de deux grandes régions dans lesquelles la représentation féminine continue à être très faible.

L'UIP et le Parlement du Bahreïn ont réuni des femmes parlementaires originaires des pays du Golfe dans le cadre de l'accent qu'ils ont souhaité mettre sur les femmes parlementaires dans les États du Conseil de coopération du Golfe. L'entrée de quatre femmes élues au Parlement du Koweït a été saluée comme une grande avancée. Les parlementaires, qui siégeaient aux côtés de ministres, de conseillers parlementaires et de responsables de conseils nationaux de femmes se sont penchés avec soin sur les plans nationaux censés entériner dans la pratique les principes constitutionnels visant à promouvoir la condition de la femme. Ils ont réfléchi à ce qu'il serait possible de faire au Parlement pour accélérer la mise en œuvre des plans, par exemple en abrogeant les lois discriminatoires et en questionnant le Gouvernement sur le mode de financement et d'application des stratégies. La Conférence a aussi commencé à jeter les bases d'un programme plus vaste de soutien aux femmes parlementaires des États du CCG.

En Jordanie, l'UIP a pris part à l'organisation d'un Séminaire national visant à recenser les lois discriminatoires, manifestation qui a contribué à une révision plus générale du code pénal du pays. A cette réunion, tenue dans les locaux de la Chambre des Représentants et du PNUD, on s'est penché notamment sur les dispositions discriminatoires de la législation jordanienne du travail, de la loi sur la sécurité sociale, ainsi que de la législation électorale. D'autres réunions ont aussi permis de consolider le lien entre les femmes parlementaires, les ministres et les représentants de la société civile. Une formation a aussi été proposée pendant l'année aux femmes parlementaires jordaniennes désireuses d'apprendre à faire passer des messages politiques.

Le travail s'est poursuivi dans la région du Pacifique, où la question des quotas de femmes au Parlement continue à faire couler beaucoup d'encre. L'UIP a mis ses connaissances spécialisées au service d'une réunion portant sur la question, organisée dans les lles Cook. Pendant les Assemblées de l'UIP, le Groupe du partenariat

Union interparlementaire

29

L'égalité des sexes en Afrique

Un projet de deux ans réalisé au Burundi s'est clos en juin. Il avait pour objectif de soutenir l'action parlementaire sur les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Le code pénal a une fois de plus été passé au crible et des amendements apportés dans le but de sanctionner différents types de violence envers les femmes. Les femmes parlementaires ont réussi à amender le Code électoral de façon à garantir la présence d'un minimum de 30 pour cent de femmes dans les conseils locaux. Le projet s'est conclu sur l'adoption d'un plan d'action destiné à intégrer la question du genre aux travaux quotidiens du Parlement. Les femmes parlementaires ont aussi bénéficié d'une formation leur apprenant certaines ficelles du métier politique, par exemple l'art de prendre la parole à la chambre et de traiter avec les médias.

Au Togo, le Parlement a organisé à l'intention des parlements d'Afrique francophone une conférence sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), au cours de laquelle les parlements ont mis au point une stratégie leur permettant d'intégrer la Convention dans leur travail.

Une réunion destinée à faire le bilan de la CEDAW et de son application à l'échelon national a eu lieu au Rwanda. Dans le seul pays du monde où les femmes sont majoritaires au Parlement (56 pour cent), les résultats sont bons, même si des difficultés persistent. Il faut que les femmes connaissent leurs droits et que les citoyens en soient mieux informés également. En ce qui concerne le Parlement, la réunion a recommandé l'utilisation des données ventilées en fonction du sexe, ainsi que l'élimination des dispositions discriminatoires que contiennent le code pénal, le code du travail et les codes de commerce.

entre hommes et femmes a continué à exercer des pressions discrètes en organisant des rencontres avec les délégations parlementaires comptant peu, voire pas, de femmes, dont celle des Palaos.

En ce qui concerne la question de la CEDAW en tant que telle, la collaboration avec le Comité CEDAW des Nations Unies est de plus en plus étroite. L'UIP suit la participation des parlements à la présentation des rapports et à la mise en œuvre des recommandations élaborées par le Comité de l'ONU. Elle se penche aussi de très près sur la participation des femmes. De plus, il est maintenant systématiquement demandé



aux délégués qui prennent part aux réunions du Comité si le rapport de l'État partie a été présenté au Parlement. Au terme de l'Assemblée du mois d'octobre à Genève, l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont saisi l'occasion du septième séminaire parlementaire annuel sur les droits des femmes pour fêter les 30 ans de la CEDAW et de son protocole facultatif.

Les parlements ne pourront pas s'attaquer aux questions de parité s'ils ne disposent pas des structures requises. L'UIP, qui en est consciente, tient une réunion annuelle des commissions parlementaires traitant des questions de genre, le thème de la rencontre organisée au mois de septembre étant *Le parlement est-il ouvert aux femmes ?* Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du projet de recherche le plus récent de l'UIP relatif à des parlements sensibles à la dimension du genre.

La réunion, tenue au moment du 15ème anniversaire de la Conférence de Beijing des Nations Unies, a dressé le bilan des progrès enregistrés ces quinze dernières années, en concluant que, si certaines avancées étaient à saluer (par exemple la contribution des parlementaires koweïtiennes à la rencontre organisée par l'UIP), le rythme général des progrès réalisés était beaucoup trop lent.

En photo, Mme Pascale Bruderer, Présidente du Conseil national de la Suisse, pays hôte de la Réunion des femmes présidentes de parlement en 2010.

La cinquième Réunion annuelle des Présidentes de parlement a eu lieu à Vienne, à l'invitation de la Présidente du Conseil national autrichien. Au cours de cette réunion, il a été question des difficultés rencontrées dans la réalisation de l'OMD 3, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes, en particulier à cause de la violence à l'égard des femmes, et de la crise financière. Les Présidentes et Vice-Présidentes de 15 parlements nationaux ont débattu de la crise financière et de l'impact délétère qu'elle a sur la vulnérabilité des femmes à la violence. Les femmes indépendantes sur le plan financier sont moins exposées que les millions de femmes n'ayant pas cette chance, mais l'accès à cette indépendance confronte souvent les femmes à la violence. Les conséquences d'une telle violence, ont affirmé les participantes, ralentissent le développement, entravent la lutte contre la pauvreté et brident la contribution des femmes au développement, à la démocratie, à la paix et à la sécurité. Les Présidentes de parlement ont aussi signé la campagne d'UNIFEM intitulée : *Dites non à la violence envers les femmes*.

La violence envers les femmes

En 2008, L'UIP a décidé de participer à la campagne du Secrétaire général de l'ONU visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Peu de temps après, la Conférence de l'UIP qui s'est tenue à Genève a défini six priorités d'action parlementaire pour lutter contre cette violence.

L'UIP a lancé une campagne parlementaire visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et créé sur son site Web une section se rapportant à cette campagne (http://www.ipu.org/vaw), élaboré une publication concernant le rôle joué par le Parlement dans la lutte contre la violence envers les femmes, ainsi que du matériel de campagne destiné à soutenir les parlements dans les efforts qu'ils ont entrepris pour fêter le $10^{\text{ème}}$ anniversaire de la proclamation du 25 novembre *Journée internationale en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.* Une trentaine de parlements a informé l'UIP des activités organisées à cette occasion.

L'UIP a aussi lancé une série de réunions parlementaires régionales visant à mobiliser l'action parlementaire en faveur de cette cause. Une première réunion sur les migrations et violences à l'encontre des femmes, qui a eu lieu à Paris, s'est penchée sur la vulnérabilité accrue des femmes à la violence exercée par les trafiquants ou à celle à laquelle elles sont exposées dans les centres de détention ou le pays de destination en raison du phénomène migratoire. Des mesures ont été proposées pour faciliter l'accès à la justice et soutenir les femmes victimes de violences, quels que soient leur nationalité et leur statut juridique. Cette réunion, destinée aux parlements européens, a été organisée en collaboration avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avec le soutien du Parlement français.

L'UIP a également poursuivi son travail sur les mutilations génitales féminines (MGF). Une réunion-débat a été organisée le 6 février, Jour-

née de la tolérance zéro pour les MGF, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres instances. La réunion a conclu que seule une action politique ferme pourrait mettre fin aux MFG, pratique imposée à plus de 100 millions de femmes dans le monde. Une publication conjointe a vu le jour pour célébrer cette occasion.



Bien qu'elle soit considérée comme une entrave majeure au développement, la violence à l'égard des femmes n'est pas un sujet de préoccupation prioritaire pour nos gouvernements. Cette apathie est le fruit de l'indifférence généralisée de nos sociétés respectives car, quelles que soient nos différences culturelles, la violence envers les femmes est en général considérée, dans toutes les sociétés comme un « problème privé ».

Mme Fahmida Mirza, Présidente de l'Assemblée nationale du Pakistan



L'UIP et les Nations Unies

Un lien qui se développe

L'UIP et les Nations Unies sont deux organisations extrêmement différentes. Comparée aux Nations Unies, avec leur multitude de départements, programmes, institutions spécialisées, ressources financières et humaines et leur présence dans presque tous les pays et les territoires du monde, l'UIP semble bien petite.

Il existe pourtant de grandes similitudes entre ces deux organisations. A l'instar de l'ONU, l'UIP est une enceinte politique mondiale : elle œuvre en faveur de la coopération internationale entre les parlements. L'UIP comporte aussi un volet opérationnel, dans le cadre duquel elle met en œuvre des programmes.

Dans ces deux fonctions, l'UIP mobilise les parlements à l'appui des négociations internationales se déroulant aux Nations Unies et les aide à appliquer les accords multilatéraux tout en demandant des comptes à leur gouvernement. L'UIP épaule le système des Nations Unies dans le cadre de ses relations avec les parlements et contribue à sensibiliser le grand public à l'action de l'ONU par le biais du Parlement. L'UIP transmet les avis et les propositions des parlements aux Nations Unies et apporte à l'Organisation mondiale les prémices d'un contrôle parlementaire et de l'obligation de rendre compte.

En bref, l'UIP instille une dimension parlementaire aux travaux des Nations Unies. L'UIP est et demeure indépendante et autonome par rapport à l'ONU. La meilleure description qui puisse être donnée de l'UIP est qu'elle constitue le pendant parlementaire des Nations Unies à l'échelle planétaire.

Vous êtes les agents du changement, idéalement placés pour relier la dimension locale à la dimension mondiale. C'est notamment pour ces raisons que les Nations Unies attachent une grande importance à la voix des parlementaires dans les affaires du monde, ainsi qu'au partenariat entre l'ONU et l'Union interparlementaire.

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dans le message qu'il a adressé à la 120ème Assemblée de l'UIP

L'année 2009 a vu un renforcement des liens entre les deux Organisations. Comme en témoigne le présent rapport, la quasi-totalité des activités auxquelles l'UIP a participé cette année comportait une dimension relevant des Nations Unies.

Tout au long de l'année 2009, l'UIP a fait entendre la voix des parlementaires dans les discussions de l'Assemblée générale des Nations Unies, de ses nombreux organes subsidiaires, ainsi que des grandes conférences organisées par l'ONU. L'UIP a développé une relation de travail plus étroite avec le Forum de coopération pour le développement, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Lentement mais sûrement, l'UIP a prouvé par ses actes concrets les avantages que recèle pour les Nations Unies et l'UIP l'instauration d'une relation de travail plus étroite autorisant une coopération et une coordination plus actives.

Renforcer l'institution parlementaire, améliorer le contrôle parlementaire et le droit de regard du Parlement, encourager la réconciliation politique, promouvoir l'égalité des sexes, défendre les droits de l'homme, œuvrer en faveur d'objectifs fondamentaux de développement, organiser la participation parlementaire aux négociations mondiales, la liste est longue. Partout où l'UIP s'est rendue en 2009 (de l'Afghanistan au Zimbabwe en passant par le Cambodge, le Kenya ou les Maldives), elle a défendu et mis en avant l'interaction avec le système des Nations Unies.

L'Audition parlementaire conjointe ONU-UIP, qui offre à un public parlementaire croissant l'occasion de se familiariser davantage avec le fonctionnement des Nations Unies et de débattre des réponses que l'Organi-

Union interparlementaire

33

sation mondiale apporte aux grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée, est le symbole du renforcement des liens entre les deux Organisations. A l'Audition 2009, on a mis l'accent sur le soutien politique qu'il convient de mobiliser pour lutter contre la crise économique mondiale, et sur les réponses concrètes qu'il faut y apporter.

Toutefois, cette audition constitue aussi une occasion d'exercer un début de contrôle parlementaire sur les Nations Unies. Les parlementaires qui assistent à cette rencontre y contribuent en faisant des propositions d'amélioration de la réponse apportée par la communauté internationale à la problématique mondiale. L'Audition 2009 a été l'occasion de formuler un grand nombre de propositions, particulièrement en ce qui concerne les solutions à apporter pour rendre l'économie plus solide et renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte des systèmes bancaire et financier.

La Commission UIP des Affaires des Nations Unies, qui s'est réunie dans le courant de l'année, a recommandé un certain nombre de mesures destinées à nourrir le lien. Elle a tenu des auditions avec de hauts responsables des Nations Unies sur des sujets tels que la sécurité alimentaire, les changements climatiques, la coopération au développement et la réforme des Nations Unies.

La Commission a également débattu du rapport présenté par le Groupe consultatif à son retour de mission au Viet Nam, afin de se tenir informée des progrès enregistrés dans l'application de la réforme « Une ONU » et entériné ses conclusions. La Commission en a appelé à tous les parlements pour qu'ils jouent un rôle plus dynamique dans la conception, la mise en œuvre et le contrôle des plans nationaux de développement, ainsi qu'en amont, lors de la préparation du budget national. La nécessité d'adopter une perspective nationale plus cohérente en matière de mise à disposition de l'aide, indispensable pour renforcer l'efficacité de l'aide, la transparence et le devoir de rendre compte des opérations de l'ONU, a de nouveau été soulignée.



Enquête de l'UIP sur l'interaction parlementaire avec les Nations Unies

En 2009, l'UIP a rendu publiques les conclusions préliminaires d'une enquête qu'elle venait de mener à bien sur la façon dont les parlements organisent leur travail vis-à-vis des Nations Unies. Ce rapport, qui rassemble les informations fournies par 70 pays environ, montre qu'il existe une marge d'amélioration significative dans la relation existant entre les parlements nationaux et les Nations Unies. Certaines des conclusions du rapport figurent ci-dessous.

De façon générale, les questions se rapportant aux Nations Unies sont dans leur majeure partie abordées directement en plénière ou au sein des commissions parlementaires chargées des affaires étrangères ou affaires internationales. Il est rare que le Parlement débatte des instructions ou des mandats nationaux confiés à l'Ambassadeur auprès des Nations Unies. La vaste majorité des parlements affirme que les instructions concernant les questions relatives aux Nations Unies exigent rarement l'approbation parlementaire.

Plus de 70 pour cent des personnes interrogées affirment que les délégations nationales à l'Assemblée générale des Nations Unies comptent des parlementaires. Toutefois, tel est souvent ou toujours le cas pour 30 pour cent seulement de ces délégations. Dans la plupart des pays, cette pratique est plutôt ponctuelle et sporadique.

Il existe peu d'éléments montrant une participation systématique du Parlement aux préparatifs et au suivi des réunions spécialisées des Nations Unies et, en l'occurrence, la majorité des parlements ne supervise pas de façon régulière les grandes négociations internationales qui interviennent dans le cadre des Nations Unies.

Rares sont les parlements ayant des contacts réguliers et systématiques avec les bureaux locaux des Nations Unies. Lorsque ces contacts ont lieu, ils sont généralement ponctuels ou interviennent à l'occasion d'anniversaires particuliers (Journées internationales, lancement de rapports et publications de l'ONU, ainsi que des rapports nationaux, etc.). Les exemples de coopération ou d'activités conjointes menées par l'ONU et les parlements ont en général lieu à l'instigation de l'Organisation. Nombreux sont les parlements qui rendent compte des activités (telles que l'assistance technique) entreprises par le PNUD et les autres instances des Nations Unies que sont la Banque mondiale, le FNUAP, le HCR, l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNICEF et UNIFEM.

Les Nations Unies proposent de la formation et de l'assistance technique à un grand nombre de parlements dans des domaines tels que la rédaction des projets de lois, la passation de marchés, les ressources humaines et les travaux d'aménagement. Cette aide répond davantage à l'offre qu'à la demande. La planification stratégique et l'engagement du Parlement concernant les priorités à fixer et le développement des projets d'assistance sont généralement lacunaires.

L'enquête révèle que les parlements désireux de nouer une relation plus étroite avec les Nations Unies se heurtent à diverses difficultés et entraves. De nombreux parlements en sont encore aux premiers stades de leur développement institutionnel et ne disposent ni des connaissances ni des ressources professionnelles et financières requises pour faire face à l'énorme diversité et à la grande complexité des questions à l'ordre du jour de l'ONU, ainsi qu'à la quantité importante de documentation et d'information à absorber. La langue fait aussi barrage, tout comme le temps, qui constitue une contrainte significative.

Les personnes interrogées ont toutefois témoigné un vif intérêt pour une assistance leur permettant de prendre une part plus active aux travaux de l'ONU et ont formulé un grand nombre de propositions concernant le type d'appui dont elles souhaiteraient bénéficier de la part de l'UIP.



Les parlements à l'ère de l'information

Les technologies modernes de l'information et de la communication (TIC) sont fondamentales pour la démocratie et le développement. Elles peuvent aider les parlements à devenir plus transparents, accessibles, responsables et efficaces. Elles peuvent aussi faciliter considérablement la participation du peuple à la vie politique, ce qui est particulièrement vrai pour la jeune génération chez qui elles exercent une influence bien plus importante que la politique traditionnelle.

Les TIC, outil important, sont aussi rapidement en train de se transformer en un mode de vie. Une société de l'information a vu le jour, dans laquelle le transfert de données et la communication ne prennent que quelques fractions de secondes, où des événements situés n'importe où dans le monde peuvent faire le tour de la planète en quelques instants, où la capacité à garder la trace des individus et des marchandises est plus élevée que jamais et où les dérives potentielles dépassent tout ce que notre expérience passée nous permet d'imaginer.

L'UIP s'est associée aux Nations Unies pour créer un Centre pour les TIC au Parlement se penchant sur ces questions. Le Centre œuvre pour une meilleure utilisation des TIC dans les parlements et formule des propositions favorisant l'instauration d'une société de l'information bien organisée et responsable.

Le Centre organise chaque année une Conférence mondiale sur l'e-Parlement, qui a rassemblé en 2009, au Congrès des États-Unis à Washington, plus de 450 parlementaires, responsables à haut niveau de parlements et experts venus débattre de l'évolution récente en matière de TIC. La discussion a principalement porté sur la façon dont les TIC peuvent contribuer à nourrir le lien entre les parlements et les citoyens, et consolider les parlements des démocraties émergentes.

La planification stratégique, la gestion et le contrôle, les sites Web parlementaires, les nouveaux médias, la gestion de la documentation législative, les normes ouvertes, la mise en œuvre du langage XML (Extensible Markup Language) au Parlement, l'infrastructure et la sécurité, l'enregistrement et l'établissement des procèsverbaux des travaux en plénière et en commissions, le renforcement des services bibliothécaires : cette liste, d'une grande complexité et variété, montre à quel point les TIC peuvent concourir à l'approfondissement de la démocratie en rendant les parlements plus performants et efficaces.

Dans l'histoire de la démocratie américaine, il fut un temps où un message ne pouvait être acheminé plus loin que ne pouvait le transporter un cheval ou un navire. Aujourd'hui, un message du peuple américain à ses représentants au Congrès voyage à la vitesse à laquelle un citoyen peut le rédiger sur un blog ou l'afficher sur Twitter ou Facebook. La jeune génération nous montre la voie sur ce plan.

Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des représentants américaine lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement (voir photo).

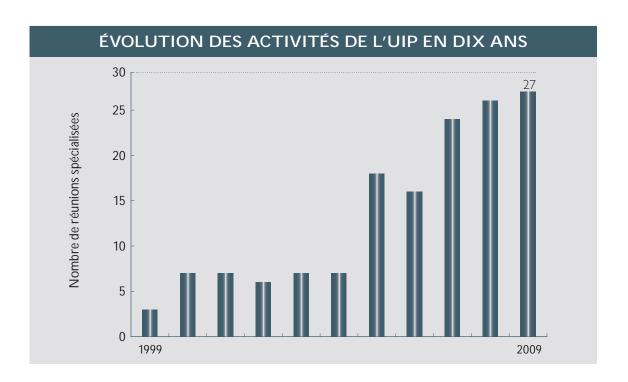
L'UIP est confrontée à ses propres défis en matière de TIC. Son site Web bilingue (http://www.ipu.org) demeure le meilleur canal de diffusion de l'information produite par l'Organisation. Ce site accueille des dizaines de milliers de visiteurs chaque jour, pour un total mensuel de plus de 1,5 million de visites. En 2009, le nombre total de visites a de nouveau augmenté de 5 pour cent par rapport à l'année précédente, pour se situer désormais aux environs de 15 millions par an. De nouvelles sections et de nouvelles pages ne cessent de venir enrichir le site, qui couvre presque tous les aspects du travail réalisé par l'UIP.

Pendant l'année, de nombreuses publications ont été diffusées auprès des parlements, universités, bibliothèques, organisations non gouvernementales et du grand public. Le *Monde des parlements* continue d'être publié à échéance trimestrielle tandis que le nombre des abonnés à l'eBulletin a progressé de 30 pour cent en 2009.





Évolutions institutionnelles



Réunions spécialisées en 2009

→ Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CDP15)

COPENHAGUE, 16 décembre 2009

→ Séminaire régional sur le VIH/sida HANOI (Viet Nam), 10-12 décembre 2009

Conférence régionale des parlements des Douze Plus sur les Migrations et violences à l'encontre des femmes en Europe

PARIS (France), 10-11 décembre 2009

Conférence des femmes parlementaires et des femmes à des postes de décision des États du Conseil de coopération du Golfe

MANAMA (Bahreïn), 9-10 décembre 2009

Séminaire régional sur la contribution des parlements à l'établissement d'une paix durable dans la région élargie des Grands Lacs

NAIROBI (Kenya), 7-9 décembre 2009

→ Session élargie du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (tenue à l'occasion de la septième Conférence ministérielle de l'OMC)

GENÈVE (Siège de l'UIP), 1er décembre 2009

→ Conférence sur le thème « Assurer l'accès à la santé à toutes les femmes et tous les nouveau-nés : le rôle des parlements »

KAMPALA (Ouganda), 23-25 novembre 2009

Audition parlementaire conjointe UIP/ONU aux Nations Unies

NEW YORK, 19-20 novembre 2009

→ Réunion parlementaire à l'occasion du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire ROME (Italie), 13 novembre 2009

→ Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement

WASHINGTON, 3-5 novembre 2009

- → Conférence régionale et lancement du site d'iKNOW Politics en arabe sur le thème « Renforcer le nombre et l'efficacité des femmes en politique : le rôle des médias et des technologies de l'information » AMMAN (Jordanie), 27 et 28 octobre 2009
- → Séminaire sur le thème « Application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : Quel rôle pour les parlements ? »

GENÈVE (CICG), 22 octobre 2009

→ Septième Séminaire d'information sur les parlements et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

GENÈVE (CICG), 22 octobre 2009

→ Conférence sur le thème « Évaluer le Parlement : objectifs, méthodes, résultats et impact », organisée conjointement par l'UIP et l'ASGP

GENÈVE (CICG), 22 octobre 2009

→ Réunion-débat parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC GENÈVE, 30 septembre 2009

Quatrième Conférence à l'intention des membres de commissions parlementaires traitant de la condition de la femme et autres commissions traitant de l'égalité des sexes « Le Parlement est-il ouvert aux femmes ? Evaluation »

GENÈVE, 28-29 septembre 2009

→ Séance d'information à l'intention des parlementaires participant à l'ouverture de la 64ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies

NEW YORK (Siège de l'ONU), 24 septembre 2009

Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique

GABORONE (Botswana), 14-16 septembre 2009

Séminaire régional pour les pays d'Amérique latine sur le thème « Combattre la violence contre les enfants : le rôle des parlements »

SAN JOSE (Costa Rica), 26-28 août 2009

Cinquième Réunion des Présidentes de parlement

VIENNE (Autriche), 13-14 juillet 2009

Conférence parlementaire sur la crise économique mondiale

GENÈVE (Siège de l'ONU), 7-8 mai 2009

- Réunion régionale des parlements des Douze Plus sur les droits des personnes handicapées LONDRES (Royaume-Uni), 27-28 avril 2009
- → Séminaire régional sur le rôle des parlements dans la promotion de sociétés pacifiques et durables en Asie du sud-est

PHNOM PENH (Cambodge), 9-11 mars 2009

Séminaire régional pour les parlements d'Afrique francophone sur les organes conventionnels des droits de l'homme

LIBREVILLE (Gabon), 4-6 mars 2009

- → Réunion parlementaire à l'occasion de la 53^{ème} session de la Commission de la condition de la femme NEW YORK (Siège de l'ONU), 4 mars 2009
- → Séminaire sous-régional pour l'Afrique francophone sur les droits des femmes LOMÉ (Togo), 16-18 février 2009
- → Séminaire régional de formation sur le VIH/sida pour les parlements de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est LE CAP (Afrique du Sud), 20-21 janvier 2009

Mobilisation de fonds

L'UIP est financée par ses Membres et Membres associés au moyen de contributions annuelles et de fonds volontaires versés par des donateurs extérieurs. Elle ne dépend pas des contributions volontaires pour couvrir ses besoins opérationnels essentiels. Néanmoins, pour réaliser pleinement son potentiel et répondre aux demandes croissantes d'assistance, elle a besoin de fonds supplémentaires. Son programme élargi (projets de promotion de la démocratie, de développement et de consolidation de la paix) nécessite un financement plus important, qui soit à la fois prévisible et flexible.

Les programmes de l'UIP et les moyens requis pour les réaliser sont présentés dans un document intitulé « Promotion de la paix, de la démocratie et du développement – activités prévues et ressources nécessaires 2010-2012 ». Ce plan est révisé chaque année et sert de base aux discussions avec les donateurs.

Suite aux efforts qu'elle a mis en œuvre pour obtenir un financement prévisible et flexible de donateurs volontaires, l'UIP a établi des partenariats sur plusieurs années avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), qui ont toutes alloué des fonds à des programmes à hauteur de quelque 4,5 millions de francs suisses pour l'exercice 2008-2010. D'autres donateurs gouvernementaux ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), la Commission européenne et la Finlande mettent des moyens financiers au service de projets spécifiques. Les projets visant à renforcer les parlements nationaux sont souvent réalisés en coopération avec le PNUD.

L'UIP en bref

Composition actuelle du Comité exécutif (31 mars 2010)

	Membres	Terme du mandat
Président de droit	M. ThB. Gurirab (Namibie)	Octobre 2011
Vice-Présidents de l'UIP	M. R.M.K. Al Shariqi (Émirats arabes unis) M. A. Alonso Díaz-Caneja (Mexique) M. M.C. Nago (Bénin) M. M. Vardanyan (Arménie) M. G. Versnick (Belgique) M. Young Chin (République de Corée)	Octobre 2012 Octobre 2012 Octobre 2013 Octobre 2010 Octobre 2011
Membres	Mme P. Cayetano (Philippines) M. J.A. Coloma (Chili) Mme Z. Drif Bitat (Algérie) Mme J. Fotso (Cameroun) M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) M. Nhem Thavy (Cambodge) M. K. Örnfjäder (Suède) M. R. del Picchia (France) Mme. D. Stump (Suisse) M. T. Toga (Éthiopie)	Avril 2010 Octobre 2011 Octobre 2010 Octobre 2010 Octobre 2013 Octobre 2013 Octobre 2011 Octobre 2011 Octobre 2011 Octobre 2011

Commissions permanentes: composition des bureaux PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Président M. T. Boa (Côte d'Ivoire) Groupe africain

Premier Vice-Président M. E. Zialcita (Philippines) Groupe Asie-Pacifique

Vice-Présidents TITULAIRE SUPLÉANT (E)

Groupe africain Président actuel M. Z. Madasa (Afrique du Sud)

Groupe arabe M. B. Boutouiga (Algérie) Poste vacant

Premier Vice-Président actuel Groupe Asie-Pacifique M. J.D. Seelam (Inde) M. V. Popov (Bélarus)

M. V. Likhachev (Fédération de Russie) Groupe Eurasie

Groupe latino-américain M. A. Gutíerrez Cueva (Pérou)

Groupe des Douze Plus M. A. Destexhe (Belgique)

Rapporteurs de la Commission permanente à la 122ème Assemblée

Mme. M.T. Ortuño (Mexique) M. Apiwan Wiriyachai (Thaïlande)

DÉVELOPPEMENT DURABLE, FINANCEMENT ET COMMERCE

M. A. Santos (Brésil)

M. J. Pflug (Allemagne)

(Fédération de Russie) M. R. Machuca

M. F. Notari (Monaco)

M. A. Felaliev (Tadjikistan)

M. J. Winkler (Allemagne)

M. D. Cortez (Panama)

(El Salvador)

Président M. P. Martin-Lalande (France) Groupe des Douze Plus

Premier Vice-Président M. S. Al Hossaini (Arabie saoudite) Groupe arabe

Vice-Présidents TITULAIRE SUPLÉANT (E)

Groupe africain Poste vacant M. K. Mporogomyi (République-Unie de Tanzanie)

Groupe arabe Premier Vice-Président actuel M. M. El Said (Egypte) Groupe Asie-Pacifique Mme S. Tioulong (Cambodge) Mme D. Vale (Australie) M. B.Z. Zhambalnimbuev

Groupe Eurasie Poste vacant

Groupe latino-américain M. A. Lins (Brésil)

Groupe des Douze Plus Président actuel

Rapporteurs de la Commission permanente à la 122ème Assemblée

M. F.-X. de Donnea (Belgique) M. G. Lubinda (Zambie)

DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

Groupe latino-américain Président Poste vacant

Premier Vice-Président M. Y. Zhumabayev (Kazakhstan) Groupe Eurasie

TITULAIRE SUPLÉANT (E) Vice-Présidents

Groupe africain M. A.K. Bagbin (Ghana) Poste vacant Groupe arabe M. Z. Azmy (Egypte) M. J. Fairooz (Bahreïn) M. T.I. Wan Junaidi (Malaisie) Groupe Asie-Pacifique Poste vacant

Groupe Eurasie Permier Vice-Président actuel

Groupe latino-américain Président actuel

Mme R.M. Albernaz (Portugal) Groupe des Douze Plus

Rapporteurs de la Commission permanente à la 122ème Assemblée

Mme M. Lugarić (Croatie) M. A.K. Bagbin (Ghana)

Membres

En 2009, le Conseil directeur a approuvé la demande de réaffiliation du Parlement du Bangladesh et a suspendu l'affiliation des Parlements de la Guinée, de Madagascar et du Niger dont la dissolution avait été inconstitutionnelle. Le Conseil a également décidé que le Parlement de la Somalie serait automatiquement suspendu à compter du 1er janvier 2010 pour défaut de paiement de ses arriérés de contributions. L'UIP compte à l'heure actuelle 151 Parlements membres.

Membres (151)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Membres associés (8)

Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Parlement andin, Parlement centraméricain, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Parlement européen, Parlement latino-américain.

Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) est une instance consultative de l'UIP composée de hauts fonctionnaires parlementaires, à la tête de services parlementaires. L'Association et le Secrétariat de l'UIP s'emploient à développer entre eux des synergies pour promouvoir leurs objectifs respectifs. Depuis 2003, le Président de l'ASGP fait rapport annuellement au Comité exécutif de l'UIP sur les activités de l'Association.

Parmi les buts et activités de l'Association figurent l'étude du droit, ainsi que de la pratique et des procédures parlementaires. L'ASGP avance des propositions pour la coopération entre les parlements et pour l'amélioration de leurs méthodes de travail. L'ordre du jour des réunions de l'ASGP prévoit des débats sur les thèmes retenus par l'UIP. On citera à titre d'exemple l'action des parlements dans les processus de réconciliation au sortir de conflits internes, l'éthique parlementaire et le développement des technologies de l'information et de la communication dans les parlements.

Autre objectif: assurer la coopération, sur demande et en collaboration avec l'UIP, en matière d'assistance juridique et technique aux parlements. Nombre de programmes d'assistance menés par l'UIP en 2009 ont été mis en œuvre avec un soutien non négligeable de l'ASGP à travers ses membres, qui ont apporté l'expertise requise. Depuis 2006, l'UIP et l'ASGP organisent conjointement à Genève, dans le prolongement de l'Assemblée d'octobre, une grande conférence sur un thème d'actualité se rapportant aux travaux du Parlement. En octobre 2009, la Conférence a porté sur les méthodes d'évaluation des parlements.

L'Association est dotée d'un comité exécutif, dont les membres doivent appartenir à des parlements différents. Le Président en est le Secrétaire général du Conseil de la Nation algérien, M. Hafnaoui Amrani.

Résultats financiers

Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public. Au besoin, les états indiquent des montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements de la direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux vérificateurs internes, notamment celles d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter de questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.

Anders B. Johnsson Secrétaire général

Victoria Browning Directrice de la Division des services administratifs

Avis du Vérificateur extérieur des comptes

En exécution du mandat qui m'a été confié, j'ai procédé à l'examen des comptes de l'Union interparlementaire, arrêtés au 31 décembre 2009.

La comptabilité m'a été dûment remise au Siège de l'UIP. Mon travail a consisté à vérifier les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice financier, ainsi que le contenu du bilan, et à procéder à un examen général, par pointage et sondage, des documents comptables et d'autres pièces justificatives, dans la mesure où cela m'a paru nécessaire dans les circonstances données. Il a consisté également à m'assurer des pratiques et procédures administratives là où elles pouvaient avoir des incidences financières.

Je certifie que les comptes et états financiers rendent fidèlement compte des opérations financières de l'Organisation en 2009 et de sa situation financière à la fin de l'année 2009.

Lars Christian Møller Directeur général adjoint Riksrevisjonen, Norvège

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État de la situation financière au 31 décembre 2009 En CHF (francs suisses)

	2009	2008
ACTIF		
En caisse	12 740	25 646
Liquidités en dépôt	7 127 099	2 758 255
Dépôts à terme	48 405	5 488 851
Investissements	2 519 954	<u>1 384 071</u>
	9 708 198	9 656 823
Compte des sommes à recevoir		
des Membres (Notes 3 & 4)	946 593	<i>769 629</i>
du personnel	24 202	31 673
des donateurs (Note 5)	10 204	27 833
remboursements d'impôts	45 993	69 457
Autres (Note 3b))	124 917	168 070
	1 151 909	1 066 662
Charges constatées d'avance (Note 6)	113 479	72 851
Inventaire des cadeaux officiels	12 811	15 056
Actifs immobilisés (Note 7)		
Bâtiments et terrain	9 365 782	9 356 495
Mobilier	778 203	774 704
Matériel informatique	319 811	276 152
Véhicules	78 534	<i>78 534</i>
Moins amortissements cumulés	(2 314 826)	(2 001 106)
	8 227 504	8 484 779
Total de l'actif	19 213 901	19 296 171
PASSIF ET RÉSERVES		
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	474 929	576 172
Avances de donateurs (Note 5)	1 382 865	1 287 629
Avances de Membres	231 092	786 255
Emprunts (Note 9)	2 088 886	2 650 056
Exigible à court terme	189 600	189 600
Exigible à long terme	7 963 200	8 152 800
Passif de la Caisse de prévoyance (Note 10a))	2 044 000	1 386 000
Passif différé (Note (10b))	1 823 693	1 691 570
Total du passif	14 109 379	14 070 026
Fonds réservés (Note 12)	167 832	143 894
Fonds de roulement (après contribution)	4 936 690	5 082 251
Total du passif et des réserves	19 213 901	19 296 171

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État des résultats financiers Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 en CHF (francs suisses)

	2009	2008
Recettes		
 Contributions des Parlements membres Contributions du personnel (Notes 2f), I4) Contributions volontaires (Notes 5, 15) Rapport des placements (Note 8) Divers (Note 16) 	11 856 735 1 222 306 2 017 767 149 926 14 806	11 507 755 1 176 484 1 852 342 75 237 39 417
Recettes totales de fonctionnement	15 261 540	14 651 235
Dépenses I Cabinet du Secrétaire général 2 Assemblées et relations avec les Parlements membres 3 Promotion de la démocratie 4 Relations extérieures 5 Coûts directs au titre des projets (Notes 5, 15) 6 Services administratifs 7 Provisions pour créances douteuses 8 Subventions 9 Réserves et provisions (Note 12)	1 401 986 2 836 496 3 936 033 2 150 124 1 878 778 2 385 124 19 207 52 153 89 200	1 220 807 2 784 456 3 487 751 2 314 828 1 736 991 2 371 870 0 51 184 101 200
Dépenses totales de fonctionnement	14 749 101	14 069 087
Excédent/(déficit) de fonctionnement	512 439	582 148
Gains/Pertes actuarielles au titre de la Caisse des pensions (Note 10a))	(658 000)	(1 296 000)
Mouvement net sur le Fonds de roulement	(145 561)	(713 852)
Fonds de roulement en début d'exercice	5 082 251	5 796 103
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 936 690	5 082 251

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 En CHF (francs suisses)

	2009	2008
Solde d'ouverture	9 656 823	8 005 166
Disponibilités provenant des (dépensées en) opération	ns	
Excédent de fonctionnement plus dépenses comptables Modifications des sommes à recevoir Modifications des stocks et dépenses réglées d'avance Modifications des sommes à payer	512 439 469 780 (85 247) (38 382) (561 571)	582 148 538 107 324 737 (6 413) 490 206
Total des disponibilités provenant des opérations	297 419	1 928 785
Disponibilités utilisées dans le financement des activit	tés	
Prêt de la (remboursement à la) Confédération helvétique Changement du solde du Fonds d'affectation spéciale	(189 600) 0	(189 600) 0
Total des disponibilités provenant du financement	(189 600)	(189 600)
Disponibilités dépensées en investissement		
Autres actifs	(56 444)	(87 528)
Total des disponibilités dépensées en investissement	(56 444)	(87 528)
Solde de clôture	9 708 198	9 656 823

Notes explicatives des états financiers

1. Nature de l'Organisation

L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des Parlements des États souverains et a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a un statut officiel d'observateur, et œuvre en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, qui s'inspirent des mêmes idéaux.

L'UIP est une organisation internationale, parlementaire et politique, et une personne morale au regard du droit international. Elle est représentative par nature et dans son organisation et régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les États et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, comme l'organisation internationale des parlements.

Depuis le l^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le « Règlement financier de l'Union interparlementaire » est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

2. Pratique comptable et base de présentation

Les états financiers ont été établis dans le respect des normes comptables internationales pour le secteur public, applicables à une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de remplir ses engagements dans le déroulement normal de son activité.

a) Comptabilisation des recettes

Les contributions sont inscrites comme recettes lorsqu'elles deviennent dues. Les autres recettes le sont lorsque les services sont rendus ou les produits expédiés.

Les contributions volontaires, les intérêts perçus et les contributions des nouveaux Membres ou de Membres réaffiliés sont inscrits comme recettes.

b) Investissements

Les placements dans des fonds d'investissement et en obligations sont comptabilisés à leur valeur boursière ou à leur valeur comptable, selon celle qui est la plus basse.

c) Stocks

Le stock des publications à distribuer est comptabilisé à une valeur réalisable nette nulle pour chaque exercice examiné. Les cadeaux officiels sont comptabilisés au prix d'acquisition.

d) Biens immobiliers, installations, matériel et amortissement

La valeur du bâtiment du Siège et du matériel de bureau est comptabilisée au prix coûtant, qui inclut les intérêts et les frais de gestion du projet encourus pendant la construction ou l'acquisition. Les montants de toutes les subventions en capital sont déduits de l'investissement initial. L'UIP revoit la valeur de son bien immobilier, de ses installations et de son matériel à la fin de chaque période examinée pour déterminer si les valeurs de report sont réalisables et comptabiliser en dépenses les dépréciations éventuelles.

Les bâtiments et chaque catégorie de matériel sont amortis suivant la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, à savoir :

Bâtiments	50 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

e) Impôts

Les deux États dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les États-Unis, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux États-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'International Organizations Immunities Act et exonérée du paiement des taxes perçues par l'État de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Tout impôt récupérable payé en Suisse ou aux États-Unis est comptabilisé comme somme à recevoir.

f) Imposition interne

Les traitements du personnel sont soumis à une imposition interne au bénéfice de tous les Parlements membres. Le montant brut des traitements du personnel est comptabilisé en dépenses, alors que la contribution du personnel est comptabilisée en recettes. Le montant de la contribution du personnel est fixé conformément au régime commun des traitements, indemnités et autres prestations des Nations Unies (revu de temps à autre) sur la base des taux d'imposition moyens à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne.

g) Pensions et indemnités de départ à la retraite

L'UIP a une Caisse de prévoyance en faveur du personnel parti à la retraite avant 2005, qui fonctionne comme une entité séparée et est administrée par un Comité de gestion propre. Le représentant de l'UIP au Comité de gestion présente chaque année un rapport au Comité exécutif sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance.

Le passif actuariel net de la Caisse de prévoyance résiduelle est la différence entre la valeur actuarielle estimée de la Caisse et la valeur actuelle estimée des prestations à verser à l'avenir. La valeur actuarielle de la Caisse a été calculée sur la base de la moyenne mobile sur trois ans de la juste valeur marchande des actifs de la Caisse en fin d'exercice.

Le personnel actif contribue à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCP-PNU). La responsabilité de l'UIP en ce qui concerne les retraites des employés actifs se limite aux contributions annuelles et à tout paiement décidé par la Caisse en cas de déficit.

Les autres indemnités de départ à la retraite acquises par les fonctionnaires sont comptabilisées dans les dépenses de l'exercice au titre duquel elles ont été acquises (Note 10b)).

h) Conversions de et en monnaies étrangères

Le franc suisse est la monnaie de compte de l'UIP. Les recettes et dépenses provenant d'opérations en dollars E.-U. sont converties en francs suisses au taux de change de l'ONU pour le mois. Les transactions en euros sont converties en francs suisses au taux affiché par la Banque centrale européenne. Les transactions dans d'autres devises sont converties en francs suisses au cours au comptant indiqué sur Internet au moment de l'affichage. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change provenant des opérations sont inscrits comme dépenses.

i) Estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales de l'IFAC pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter.

j) Consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de l'UIP et les comptes des projets de coopération technique exécutés au moyen de financements extérieurs. Toutes les transactions et tous les soldes intra-groupes ont été éliminés lors de la consolidation.

k) Modifications comptables

Il n'y en a eu aucune.

3. Sommes à recevoir

a) À la fin de l'exercice, 34 Parlements membres ou Membres associés devaient des arriérés de contribution. Sept (a) d'entre eux étaient passibles de la suspension de leurs droits de vote en application de l'Article 5.2 des Statuts. Un Membre (b) était passible de suspension en vertu des dispositions de l'Article 4.2 des Statuts.

Membres / Membres associés	2009	2008	2007	2006	Dette spéciale	Total
Afghanistan ^a	18 700	20 600	1 410	-	-	40 710
Albanie	20 400	-	-	_	-	20 400
Bolivie	20 400	21 010	-	-	-	41 410
Bosnie-Herzégovine	22 400	-	-	-	-	22 400
Cameroun	20 730	-	-	-	-	20 730
Comoros	18 600	10 250	-	-	-	28 850
Congo	18 700	14 370	-	-	-	33 070
Danemark	118 100	-	-	-	-	118 100
Gambie ^a	18 700	20 490	11 685	-	-	50 875
Guatemala ^a	25 200	25 160	-	-	-	50 360
Iran (République islamique d')	4 300	-	-	-	-	4 300
Iraq	22 000	-	-	-	-	22 000
Kenya	2 650	-	-	-	-	2 650
Kirghizistan	1810	-	-	-	-	1810
Libériaª	18 700	20 490	17 856	-	38 166	95 212
Mali	18 700	-	-	-	-	18 700
Mauritanie	18 583	-	-	-	-	18 583
Mexique	108 850	-	-	-	-	108 850
Monténégro ^a	18 700	20 600	-	-	-	39 300
Palaos	18 700	10 717	-	-	-	29 417
Palestine	18 600	10 250	-	-	-	28 850
République démocratique du Congo	7 657	-	-	-	-	7 657
République dominicaine	24 700	-	-	-	-	24 700
République populaire dém. de Corée	22 400	24 150	-	-	-	46 550
République-Unie de Tanzanie	20 400	-	-	-	-	20 400
Sao Tome-et-Principe ^a	18 700	20 490	-	-	-	39 190
Sénégal	19 800	-	-	-	-	19 800
Sierra Leone	18 600	10 250	-	-	-	28 850
Somalie ab	18 700	20 490	21 880	23 370	-	84 440
Soudan	21 000	3 383	-	-	-	24 383
Tadjikistan	19 300	2 716	-	-	-	22 016
Viet Nam	23 500	-	-	-	-	23 500
Parlement andin	1 500	1 576	-	-	-	3 076
UEMOA	900	-	-	-	-	900
Totaux 2009	770 680	256 992	52 831	23 370	38 166	1 142 039
Chiffres comparatifs 2008	594 553	271 850	75 933	8 405	55 618	1 006 359
			Moins créance Somme ne		oir des Membres	(195 446) 946 593

a Parlements visés par les dispositions de l'Article 5.2 des Statuts

b Parlements visés par les dispositions de l'Article 4.2 des Statuts

b) L'UIP a avancé 20 000 euros à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Ce prêt est remboursé en quatre versements annuels s'échelonnant jusqu'en 2011. Au 31 décembre 2009, le solde dû était de 10 000 euros.

4. Provision pour créances douteuses

L'UIP a institué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte possible des comptes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisés comme recettes et constitués comme sommes à recevoir mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2009, la provision pour créances douteuses était de CHF 236 730. Pendant l'année, l'affiliation de la Guinée et du Niger a été suspendue après la dissolution inconstitutionnelle de leurs parlements et leurs dettes ont été passées par pertes et profits. Après une dotation de CHF 19 207, la réserve s'établissait à CHF 195 446, soit 17 pour cent des arriérés des Membres.

	2009	2008
Solde d'ouverture	236 730	236 730
Réévaluation	-	-
Dotation	19 207	-
Pertes statutaires	(60 491)	-
Pertes pour créances non recou	uvrables	-
Solde de clôture	195 446	236 730

5. Avances et sommes à recevoir de donateurs

L'Union interparlementaire reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2009 un total de CHF 2 017 767, dont 1 878 778 de coûts directs. Les paiements anticipés de contributions volontaires s'élevaient au 31 décembre 2009 à un montant net de CHF 1 372 661.

Projet	Organisation d'en	Solde non dépensé gagements antérieurs	Nouvel engagement/ (expiré) en 2009	Fonds employés en 2009	Solde d'engagement	(Avances)/ sommes à recevoir
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	244 732	-	18 045	226 687	(227 924)
	UE	742 500	-	35 048	707 452	(253 209)
Pakistan	PNUD	18 621	-	7 624	10 997	(10 997)
RD du Congo	PNUD		300 618	187 066	113 552	(113 552)
Maldives	PNUD	52 300	-	3 538	48 762	-
Sierra Leone	PNUD	-	48 188	48 188	-	4 176
Cambodge	PNUD	-	20 035	20 035	-	-
Violence à l'encontre des enfants	UNICEF		9 288	9 288	-	-
Secteur de la sécurité	DCAF	-	10 000	10 000	-	-
Séminaire sur le budget	ACIC	5 833	-	5833	-	-
Guide sur l'apatridie	HCR	36 527	-	14 805	21 722	(19 537)
Carte des femmes	Département affaires éco),	2 212	าาเา		
dans les parlements	et sociales (ONU)	-	2 212	2 212	-	-
Burundi : femmes	Fonds des Nations Unies pour la démocratie	61 177	(5 507)	55 670	-	(5 507)
Droits de l'homme	DFAE	35 541	(35 541)	-	-	(17 541)
Droits de l'homme	Finlande	90 000	-	12 150	77 850	(78 606)
VIH/sida	ONUSIDA	-	24 832	24 832	-	-
Programme d'appui mondial	SIDA	232 293	419 673	513 964	138 002	(138 002)
Questions de genre	Irish Aid	229 269	302 520	374 837	156 952	(156 952)
Égalité en politique	ACDI	228 962	378 207	373 037	234 132	(234 132)
Réconciliation	ACDI	383 620	200 880	290 050	294 450	(102 516)
Mutilations génitales féminines	Norvège et autres	29 907	-	11 545	18 362	(18 362)
Total	CHF	2 391 282	1 675 405	2 017 767	2 048 920	1 372 661
			Coûts indirects Coûts directs	138 989 1 878 778	À recevoir Avances	10 204 (1 382 865)

6. Dépenses réglées d'avance

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2010, telles que les loyers, les frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été comptabilisés comme disponibilités à court terme.

7. Bien immobilier, installations et matériel

L'UIP a un Siège et une annexe au Grand-Saconnex, en Suisse. Ils sont sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour les 43 années à venir. Les conditions du bail ont été négociées en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP. L'acte doit encore être notarié, ce qui devrait se faire en 2010.

Au 31 décembre 2008, l'UIP avait investi CHF 9 356 495 en travaux de construction et de rénovation du bien immobilier, après déduction des dons reçus. En 2009, une somme supplémentaire de CHF 9 287 a été comptabilisée comme acquisitions pour aménagement d'espaces de bureaux.

L'amortissement est calculé suivant la méthode décrite dans la note 2d). Un inventaire détaillé est tenu pour tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

	Bâtiments	s et terrain	Mok	oilier	et	nformatique de unication	Véhi	cules
Année	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Solde d'ouverture Acquisitions Amortissement	8 233 715 9 287 (187 130)	8 420 845 - (187 130)	130 530 3 499 (80 124)	217 699 6 230 (93 399)	81 052 43 659 (38 570)	67 350 41 818 (28 115)	39 480 - (7 896)	7 810 39 480 (7 810)
Solde de clôture	8 055 872	8 233 715	53 905	130 530	86 141	81 052	31 584	39 480
Report brut Amortissement cumulé	9 365 782 (1 309 910)	9 356 495 (1 122 780)	778 203 (724 297)	774 704 (644 174)	319 811 (233 670)	276 152 (195 100)	78 534 (46 950)	78 534 (39 054)
Report net	8 055 872	8 233 715	53 906	130 530	86 141	81 052	31 584	39 480

8. Rendement des placements

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements adoptées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans un portefeuille de dépôts à terme, de fonds communs de placement et d'obligations. En 2009, les placements ont rapporté un total de CHF 149 926.

	2009	2008
Intérêt	77 196	223 476
Plus-value (Moins-value)	72 730	(148 239)
Rendement total des placements	149 926	<i>75 237</i>

9. Dette de longue durée

L'Union interparlementaire a un emprunt de CHF 9 480 000, contracté auprès de la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux du Siège, dont CHF 8 152 800 restent dus. C'est un prêt sans intérêt, d'une durée de 50 ans, qui arrivera à échéance en 2052.

Le capital à rembourser au cours de chacune des cinq prochaines années s'élève à :

Année	CHF
2010	189 600
2011	189 600
2012	189 600
2013	189 600
2014	189 600

10. Autres engagements à long terme

a) L'UIP garantit une caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le salaire au moment du départ à la retraite. Le passif actuariel, soit la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements au titre des pensions, est comptabilisé comme un passif net au bilan de l'UIP. La valeur marchande ajustée des actifs a été déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur trois ans fondée sur la valorisation en fin d'exercice de la Caisse pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents après ajustement pour le cash flow. Pour estimer la valeur actuelle des engagements au titre des pensions, la Direction se sert des tables d'espérance de vie en Suisse de 2008 et applique un taux d'actualisation de 3 pour cent. Le passif actuariel net inscrit au bilan est de CHF 2 044 000.

Montant en CHF	2009	2008
Estimation de l'engagement actuariel Actifs de la Caisse de prévoyance	13 395 000 11 351 000	13 756 000 12 370 000
Passif actuariel au titre des retraites	2 044 000	1 386 000

b) Selon les contrats qui la lient à son personnel, l'UIP est tenue de verser certaines indemnités en cas de départ à la retraite ou de cessation de service, notamment le remboursement des frais de déménagement et une prime de réinstallation. Les fonctionnaires sont également autorisés à accumuler et convertir en paiement jusqu'à 60 jours de congés annuels. Au 31 décembre 2009, le total des indemnités à payer au personnel s'élevait à :

Montant en CHF	2009	2008
Primes de réinstallation Congés inutilisés Remboursement de frais de déménagement	694,223 787,470 342,000	623,596 707,974 360,000
Total	1,823,693	1,691,570

11. Engagements et imprévus

Pour ses bureaux sis au 220, 42ème rue Est à New York, l'UIP a un bail de neuf ans qui expire en 2012. Selon les projections, le loyer annuel de ces bureaux reviendra à :

Année	Montant négocié	Équivalent
2010 2011	USD 127 852 USD 130 803	CHF 132 167 CHF 135 218
2012	USD 11 004	CHF 11 375

12. Fonds réservés

(a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer les réparations importantes qui devront être réalisées au Siège de l'Organisation, dans l'avenir. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de CHF 55 000 à ce titre, à compter de 2007.

	2009	2008
Solde d'ouverture Versements Dépenses	97 694 55 000 0	55 000 55 000 (12 306)
Solde de clôture	152 694	97 694

(b) L'Union interparlementaire a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements officiels. En 2009, une somme de CHF 34 200 y a été versée pour compenser les émissions de 908 tonnes d'équivalents CO2 au titre des activités financées par le budget ordinaire. Comme l'avait approuvé le Conseil directeur, une somme de CHF 65 262 a été prélevée sur cette réserve pour financer la réunion parlementaire sur les changements climatiques qui s'est tenue à Copenhague.

	2009	2008
Solde d'ouverture	46 200	46 200
Versements	34 200	0
Dépenses	(65 262)	0
Solde de clôture	15 138	46 200

13. Passif éventuel

Plusieurs membres du personnel ont reçu des feuilles d'impôt du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP entre 2001 et 2009. L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à ses agents tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Des pourparlers entre l'UIP et les autorités compétentes se poursuivent en vue d'aboutir à un règlement satisfaisant de cette question d'imposition.

14. Contributions du personnel

La contribution perçue sur les traitements du personnel s'est élevée à un total de CHF I 326 842. En exécution de ses obligations contractuelles, l'UIP a remboursé une somme de CHF I04 536, correspondant aux impôts sur le revenu réclamés par la France et les États-Unis, à certains membres du personnel dont le domicile fiscal se trouve dans ces pays.

	2009	2008
Contribution brute du personnel	1 326 842	1 229 098
Remboursements		
- France - États-Unis d'Amérique	85 030 19 506	52 005 609
Total	104 536	52 614
Contribution nette du personnel	1 222 306	1 176 484

15. Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. En 2008, elle a perçu des commissions d'un montant de CHF 138 989 sur des coûts directs de CHF 1 878 778.

16. Recettes diverses

Sont comprises dans les CHF 14 806 de recettes diverses la vente de publications, la location de la salle de conférence et diverses recettes extraordinaires.

17. Montants comparatifs

Certains montants comparatifs ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5 1218 Le Grand-Saconnex/Genève Suisse

Tél. : + 4122 919 41 50 Fax : + 41 22 919 41 60 Courriel : postbox@mail.ipu.org

Site web: www.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies

220 East 42nd Steet Suite 3002 New York, N.Y. 10017 USA

Tél.: +1 212 557 58 80 Fax: +1 212 557 39 54

Courriel: ny-office@mail.ipu.org

Crédits photos

AFP © couverture et pages 6, 12, 16, 18, 20, 27, 28, 34, 38 AFP/ECPAD © page 10 UIP © pages 7, 9, 14, 22, 24, 30, 31, 36 Nations Unies © pages 26, 32

Droit d'auteur © UNION INTERPARLEMENTAIRE 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISSN 1997-8405

Original: anglais

Mise en page : Le Cadratin, Plagne, France

Imprimé en France par Brailly